

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 25 mai 2016

Président	:	M. Lionel WINKLER
Secrétaire	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M. Edgar SCHNEIDER
		M. Raphaël CORBAZ
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 25 mai 2016 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux – Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

0. Préambule

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2016

2. Communications du Bureau notamment sur la composition

- 2.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de Mme la Conseillère communale Anne Saito « Pour l'aménagement de jardins communautaires à Montreux ». (Date de la commission : le mardi 21 juin 2016 à 19 h. 00 à la rue du Temple 11 à Montreux).

3. Correspondance

4. Communications de la Municipalité

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Rapports des commissions :

- 6.1 sur le préavis No 07/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'750'000.- au maximum pour la construction et l'aménagement d'un parking d'échange avec une interface transports publics à Chailly. (Rapp : M. Tal Luder) ;
- 6.2 sur le préavis No 08/2016 relatif à l'amélioration de la desserte en transports publics des lignes desservant Chailly et l'autorisation de porter au budget de l'année 2017 et suivantes le montant de CHF 927'000.- nécessaire à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale. (Rapp : M. Tal Luder) ;

- 6.3 sur le rapport No 09/2016 relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera. (Rapp : M. Laurent Kundert) ;
- 6.4 sur la prise en considération ou non de la motion de M. le Conseiller communal Christophe Privet « Introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux ». (Rapp : Mme Laurence Sierro) ;
- 6.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Florian Chiaradia : « Pour un centre-ville convivial ». (Rapp : M. Roland Rimaz) ;
- 6.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Olivier Raduljica : « Pour une journée hebdomadaire végétarienne dans les réfectoires scolaires montreusiens ». (Rapp : M. Yanick Hess) ;
- 6.7 sur la prise en considération ou non de la pétition de l'Association des intérêts de Clarens pour la sauvegarde du bâtiment de l'Ermitage. (Rapp : M. René Chevalley).

7. Préavis de la Municipalité :

- 7.1 No 10/2016 relatif à la gestion et aux comptes 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission intercommunale, le mercredi 27 avril 2016 à 18 h. 30 à Jongny) ;
- 7.2 No 11/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'950'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour la rénovation des toitures, de l'éclairage, du parvis d'entrée, des peintures intérieures et extérieures, ainsi qu'une amélioration de la ventilation de la salle Omnisports du Pierrier à Clarens. (Date de la séance de commission, le jeudi 26 mai 2016 à 19 h. 00 au Pierrier à Clarens) ;
- 7.3 No 12/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 650'000.- au maximum pour le renouvellement du tracteur forestier de débardage et l'acquisition d'un nouveau tracteur de travail, à la réorganisation des activités hivernales de la section forêts et à la création d'un poste de forestier-bûcheron. (Date de la commission : le mardi 7 juin 2016 à 19 h. 00 à la scierie communale des Avants. Départ du train à la gare de Montreux à 18 h. 15.) ;
- 7.4 No 13/2016 relatif aux comptes communaux. (Date de la commission des finances : le jeudi 19 mai 2016 à 20 h. 30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 7.5 No 14/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'455'000.- au maximum pour la réhabilitation du système de filtration de l'eau de la piscine de la Maladaire. (Date de la commission : le lundi 6 juin 2016 à 18 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux.)
- 7.6 No 15/2016 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 100'000.- en faveur de l'organisation de dix manifestations dans le cadre des 150 ans de la FSG Montreux. (Date de la commission : le vendredi 3 juin 2016 à 18 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

8. Rapport - Préavis

- 8.1 No 16/2016 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics. (Date de la commission : le mardi 7 juin 2016 à 20 h. 00, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

9. Rapport

- 9.1 No 05/2016 sur la gestion communale durant l'année 2015 (date de la séance de la commission de gestion : le lundi 6 juin 2016 à 20 h. 00, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) (document sur le site Internet).

10. Développement (s) des motions et des postulats

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12. Autres objets s'il y a lieu

0. PRÉAMBULE

M. le Président Lionel Winkler déclare qu'il est 20h00, demande à l'assemblée de bien vouloir prendre place et donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, je vous souhaite la bienvenue à cette séance de ce soir.

Je souhaite également la bienvenue à la Municipalité in corpore, ainsi qu'à M. Olivier Rapin, Secrétaire municipal.

Je salue encore le public, toujours aussi fidèle, que je remercie pour l'intérêt qu'il porte aux travaux de notre Conseil. Je sais également que certaines personnes dans le public prennent déjà la température de la salle en vue de leur futur mandat à partir du 1^{er} juillet, bienvenue !

Mesdames et Messieurs, vous avez été valablement convoqués avec l'ordre du jour établi. Je suppose que chacune et chacun a signé la liste de présence, si ce n'est pas le cas je vous prie de le faire maintenant. Je constate que le quorum est d'ores et déjà atteint avec la présence de 77 Conseillères et Conseillers, l'assemblée peut donc valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Un certain nombre de Conseillères et de Conseillers se sont excusés. La liste figurera comme d'habitude dans le prochain procès-verbal.

Concernant l'ordre du jour, aux points 6.5 et 6.6, je relève une petite correction à faire puisqu'il s'agit bien de postulats et non de motions ».

Présence :

77 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Catherine Buchet Bulliard, Madeleine Müller, Laurence Sierro, MM. Julien Chevalley, Alioune Diop, Grégoire Furrer, Denis Golaz, Francis Gonzalez, Michel Granato, Bernard Gret, Julien Kundert, Charles Meichtry, Franco Meichtry, Francis Niquille, Heinz Schoeneich, Eric Walther, Franklin Zakine.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Jean-Jacques Kiala, Gilles Marco, Kastriot Ramiqi, Bernard Schmid, Ssassenthiran Vairavanathar.

M. le Président demande si l'ordre du jour suscite une remarque, ce qui n'est pas le cas. On passe donc au point 1 de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2016

M. le Président Lionel Winkler tient à apporter quelques informations concernant le procès-verbal de la séance du 23 mars 2016 et déclare :

« J'aimerais, avant de traiter le procès-verbal du 20 avril, revenir sur une remarque importante qui a été dite, lors de notre dernière séance, concernant l'exactitude de la transcription des paroles de certaines personnes dans le procès-verbal de la séance du 23 mars 2016.

Ensuite des remarques de M. le Conseiller Franco Meichtry au point 1 de l'ordre du jour de notre dernière séance, le Bureau a demandé à M. Meichtry des éclaircissements quant au passage précisément incriminé.

Le Bureau a ensuite attentivement réécouté le passage concerné et a confirmé, par courriel, l'exactitude de la transcription mot-à-mot. Dans ce courriel, il a néanmoins été proposé à M. Franco Meichtry de réécouter ensemble le passage incriminé, ce qu'il a accepté.

Lors d'une séance entre votre serviteur, notre Secrétaire, et M. Meichtry, ce dernier a pu réécouter, à plusieurs reprises, l'enregistrement et a pu constater la transcription mot-à-mot des paroles des intervenants.

Je tenais donc à vous confirmer, même si le procès-verbal du 23 mars avait été accepté à une large majorité, l'exactitude de la transcription des interventions.

J'ouvre rapidement la discussion sur ce sujet si cela était nécessaire.

M. René Chevalley donne lecture d'une lettre que M. Franco Meichtry lui a prié de lire en son nom puisqu'il n'est pas là ce soir :

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de notre dernier Conseil, j'ai informé le Président du Conseil que je n'approuverai pas le procès-verbal du 23 mars, spécialement le chiffre 6.3 "Préavis relatif aux statuts du SIGE", les propos du Municipal Caleb Walther en demandant que sa parole soit fidèle à l'enregistrement.

Rendez-vous a été pris le vendredi 29 avril à la villa Mounsey pour la séance d'écoute de l'enregistrement. Sont présents notre Président Lionel Winkler, la secrétaire Mme Charlotte Chevallier et moi-même. Le Municipal Caleb Walther ayant auparavant décliné l'invitation.

Notre divergence portait sur une phrase, mémorisée par moi-même pendant le débat et qui était la suivante :

"La dette des abattoirs est portée par le Centre de collecte de sous-produits animaux, donc le four. C'est tout à fait normal que les communes paient cette dette. Par contre le bénéfice des activités privées de l'abattoir sera affecté à l'aide au développement".

A l'écoute de l'enregistrement, les paroles de notre Municipal Caleb Walther étaient conformes au procès-verbal, je vous le confirme comme ci-après :

"Et le comité de direction va proposer au Conseil intercommunal de les affecter à l'amortissement du four en partenariat avec les communes".

C'est mon âge avancé et mes problèmes de santé, je dois être atteint d'une dyslexie tardive me faisant prendre des vessies pour des lanternes.

Je vous prie donc, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter mes excuses pour ce fâcheux malentendu et du contretemps dans nos débats.

Signé Franco Meichtry ».

M. le Président Lionel Winkler remercie M. René Chevalley pour la lecture de cette lettre et remercie M. Franco Meichtry pour son courrier.

M. le Président revient maintenant sur le procès-verbal de la séance du 20 avril 2016.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote à main levée du procès-verbal de la séance du 20 avril 2016.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président Lionel Winkler remercie la secrétaire pour la précision de son travail de rédaction.

2. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

2.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de Mme la Conseillère communale Anne Saito « Pour l'aménagement de jardins communautaires à Montreux ». (Date de la commission : le mardi 21 juin 2016 à 19 h. 00 à la rue du Temple 11 à Montreux).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence SOC : Mme Irina Gote

Membres : Mmes Anne Saito, Laurence Sierro, MM. Ihab Al Jundi, Raphaël Corbaz, Ahmad Jahangiri, Tal Luder, Pablo Menzi, Heinz Schoeneich, Pierre-André Spahn.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Lionel Winkler a d'autres communications et déclare :

« Lors de notre dernier Conseil, je pensais que je serai en mesure de vous présenter aujourd'hui les candidats retenus pour le poste de secrétaire du Conseil communal et de secrétaire suppléante.

Deux personnes compétentes avaient été choisies par le Bureau. Malheureusement, les aléas de la vie ont quelque peu perturbé la planification et les prévisions du Bureau.

En effet, au lendemain de la décision du Bureau, la personne retenue pour le poste de Secrétaire nous annonce qu'une maladie importante lui a été diagnostiquée et qu'elle souhaitait retirer sa candidature.

Quelques jours plus tard, la personne retenue pour le poste de secrétaire suppléante souhaitait également retirer sa candidature puisqu'elle venait de retrouver du travail et voulait d'abord se concentrer sur sa nouvelle activité professionnelle avant de s'engager pour notre Conseil.

Après entretien entre ces deux personnes et votre serviteur, il s'avère que ces dernières ont malgré tout de l'intérêt pour les activités de notre Conseil. J'ai donc décidé de ne pas leur "fermer la porte", si vous me passez l'expression, et de trouver une solution intermédiaire en attendant que les situations personnelle et professionnelle de ces deux personnes soient plus claires pour chacune d'entre-elle.

Dès lors, et après discussion avec notre Secrétaire Charlotte Chevallier, cette dernière a accepté d'assurer l'intérim en attendant que la situation se clarifie pour nos deux candidates. Cet intérim permettra au Bureau d'avoir à nouveau une discussion avec les candidates dans le courant de l'été afin de prendre une décision définitive, en rapport avec l'évolution des situations de chacune des candidates, afin d'imaginer une entrée en fonction au début septembre.

Et si malheureusement cette évolution ne devait pas rencontrer de solutions positives pour toutes les parties, une nouvelle procédure de recrutement sera remise en place dès la rentrée de septembre ou peut-être plus tôt, le cas échéant.

Il y a une autre communication de service celle-là. Le Bureau souhaite qu'à la fin de la séance, chaque Conseillère et Conseiller rende sa carte de présence afin que, durant l'été, le nouveau Bureau puisse mettre à jour l'ensemble des cartes pour la nouvelle législature.

Vous rendrez donc vos cartes à notre huissier afin, comme je l'ai dit, de les mettre à jour. Ces cartes vous seront bien entendu rendues pour celles et ceux qui continuent à partir du mois de septembre.

Pour terminer, je me fais le porte-parole de l'Administration générale concernant la séance d'assermentation du 15 juin prochain.

L'Administration générale me demande de battre le rappel suite à son courriel d'invitation du 4 mai dernier, afin que les personnes concernées par l'assermentation s'inscrivent par retour de mail jusqu'au 27 mai prochain, c'est-à-dire ce vendredi, à des fins d'organisation.

Merci donc de bien vouloir faire le nécessaire, le cas échéant ».

C'est tout pour les communications du Bureau.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu un courrier sans en-tête et sans date, et il a fini par comprendre qu'il émanait de M. Fritz Reck à Montreux.

Ce courrier, avec de nombreuses annexes, est très confus, pour ne pas dire incompréhensible, souvent inconvenant et illisible, et ne sera donc pas lu en plénum au sens de l'art. 98 al.2 de notre règlement. Il sera par contre à disposition au Greffe pour les Conseillères et Conseillers qui souhaiteraient le consulter.

La deuxième correspondance est un courriel émanant de Mme Catherine Buchet, M. le Président en donne lecture :

« Monsieur le Président,

En date du 3 février dernier j'ai déposé une interpellation concernant la piscine de la Maladaire, avec différentes questions. Certaines ont reçu réponse le soir même, d'autres n'ont pas reçu de réponses claires.

Avant que la fin de la législature arrive et que le Municipal des sports tire sa révérence, pourriez-vous lui rappeler qu'il reste toujours certaines questions en suspens dont j'aimerais avoir réponse pour pouvoir clore le sujet.

Je vous remercie et vous envoie mes meilleures salutations ».

M. le Président transmet ce courriel à la Municipalité qui a entendu le souhait de Mme Catherine Buchet Bulliard.

Il n'y a pas d'autres correspondances.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Il y a une communication de la Municipalité et M. le Président donne la parole à M. le Municipal Christian Neukomm qui déclare :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une petite information concernant une fermeture qui est intervenue ce soir sur la route de Chaulin, à la hauteur de l'ancien restaurant des Narcisses, donc à l'arrivée à Chamby.

Pour des questions de stabilisation du mur du dit établissement, mur qui a de sérieuses fissures, ce qui nous a incités à fermer la route et le passage de tous les véhicules et les personnes, jusqu'à l'analyse qui sera effectuée demain matin et pour laquelle, naturellement, la Municipalité informera le cas échéant.

Il n'y a pas d'autres communications.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Aucune motion et aucun postulat n'ont été déposés ce soir. Une interpellation a été déposée sur le bureau de M. le Président. Elle émane de M. Alexandre Staeger et elle porte le titre : « Le système solaire s'étend, l'univers postal se rétrécit ».

Cette interpellation sera traitée au point 11 de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

6.1 sur le préavis No 07/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'750'000.- au maximum pour la construction et l'aménagement d'un parking d'échange avec une interface transports publics à Chailly. (Rapp : M. Tal Luder) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Yves Nussbaum donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce préavis entame un processus important sur la gestion du trafic et des parkings dans Montreux.

La construction étapes par étapes, l'étude et le suivi de l'utilisation de ce parking, la mise en place d'un service de bus permettant un Park and Drive efficace et l'implantation de panneaux indiquant les places libres des parkings dans Montreux, en font un projet crédible et cela répond à l'évolution actuelle de la demande en matière de place de stationnement.

La commune de Montreux s'est fixée des objectifs importants dans le domaine de l'énergie et de sa sauvegarde :

- vers une société à 2000 Watts, par exemple,
- elle est labellisée Cité de l'énergie depuis 1999,
- en 2012, la Municipalité a signé une déclaration d'engagement sur la voie d'un développement durable.

Dans ce contexte et pour compléter ce préavis, la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques nous paraît essentielle. Idéalement placées à l'entrée de la ville, avec des commerces alentours, et à la connexion d'une autoroute, ces bornes devraient compléter l'offre sur le bassin lémanique.

Aussi je propose un amendement qui tend à atteindre ces objectifs. Cet amendement est le suivant :

D'ajouter un point 1b des conclusions :

- De prévoir un espace avec 1 borne de recharge pour véhicules électriques.

De modifier le point 2 :

- De lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'775'000.- au maximum.

Puisque, si je me rappelle bien les bornes qui seront installées au parking de la Place du Marché ont un coût de CHF 25'000.-, j'ai donc rajouté ce montant dans cet amendement.

Merci pour votre attention ».

M. le Président prie M. Nussbaum de lui faire parvenir, par écrit, son amendement, afin de pouvoir le traiter tout à l'heure.

La discussion est toujours ouverte.

M. Yves Laurent Kundert déclare que le groupe des Verts se rallie complètement à la proposition de M. Pierre-Yves Nussbaum.

M. le Président relève que l'on en était à la discussion générale, mais on a déjà ouvert la discussion sur l'amendement.

La discussion générale est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée.

M. le Président redonne lecture de l'amendement de M. Nussbaum. Il s'agit de modifier les conclusions en ajoutant un point 1b qui stipule :

- De prévoir un espace avec 1 borne de recharge pour véhicules électriques.

Et de modifier le point 2 des conclusions :

- De lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'775'000.- au maximum.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Tal Luder, Président-rapporteur de la commission, aimerait savoir si son collègue M. Pierre-Yves Nussbaum a vu qu'il y avait une possibilité de recharger des véhicules électriques au Pierrier et non pas au parking d'échange ?

La discussion est toujours ouverte.

M. Pierre-Yves Nussbaum a en effet fait une recherche sur internet sur l'ensemble des bornes sur le bassin lémanique. Il s'avère qu'actuellement il y a une borne en projet à la Place du Marché, il y en a une aussi en projet au Pierrier, mais malgré tout il n'y a pas de borne sans descendre dans la ville et l'idée de la mettre à côté de l'autoroute paraissait judicieuse à M. Nussbaum.

La discussion continue.

M. Christophe Privet, à titre personnel, croit qu'une partie de son groupe soutiendra aussi cet amendement. Effectivement, suite au postulat de M. Yves Laurent Kundert on voit que dans la ville cette solution a été envisagée, et il est vrai que dans le cas du parking d'échange c'est une idée à creuser, donc ils y sont extrêmement favorables.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Caleb Walther relève que cette question a été brièvement abordée en commission, et il peut annoncer que la Municipalité ne s'oppose pas du tout à cet amendement, bien au contraire.

Il y a déjà des solutions. On pourrait réserver une place de stationnement pour ces véhicules électriques étant entendu qu'un montant est prévu pour le faire dans l'amendement, la Municipalité n'a rien contre cet amendement et elle y est même favorable.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Le vote sur cet amendement est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 62 OUI, 7 NON et 2 abstentions.

La discussion générale est toujours ouverte concernant ce préavis. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Tal Luder, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions telles qu'amendées :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 07/2016 de la Municipalité du 7 avril 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine

administratif de CHF 1'750'000.- au maximum pour la construction et l'aménagement d'un parking d'échange avec une interface transports publics à Chailly,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction et d'aménagement d'un parking d'échange avec interface transports publics à Chailly ;

1b de prévoir un espace avec 1 borne de recharge pour véhicules électriques ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'775'000.- au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

5. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement, sur une période de 30 ans au maximum ;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 73 OUI, 2 NON et 0 abstention.

6.2 sur le préavis No 08/2016 relatif à l'amélioration de la desserte en transports publics des lignes desservant Chailly et l'autorisation de porter au budget de l'année 2017 et suivantes le montant de CHF 927'000.- nécessaire à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale. (Rapp : M. Tal Luder) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Tal Luder, Président-rapporteur de la commission, tient à remercier M. le Municipal Caleb Walther pour son aide par rapport à la péréquation, afin que le rapport soit fidèle.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Verts soutiennent les conclusions de la commission. Ce préavis offre en effet un concept de transports publics sensiblement amélioré entre Chailly et Clarens, respectivement Chailly et Montreux. C'est un développement qui est appelé, par une série d'aménagements à mener dans le secteur, le parking sur lequel nous venons de voter, le secteur de Baugy ou qui sont déjà réalisés comme le Stade.

Pour rappel, lorsque nous votions sur la rénovation de la Saussaz, l'amélioration présentée ce soir était pour les Verts d'ailleurs une condition décisive. Force est de constater que c'est une réponse heureuse à la promesse qui nous avait été faite alors.

On note parmi les points positifs l'augmentation de l'offre, notamment de la ligne directe vers Montreux. Avec les cadences offertes, le souci des correspondances avec les CFF, notamment en gare de Clarens, sera pour une bonne part résolu.

La mobilité en soirée est là aussi considérablement bouleversée, avec l'instauration d'un service régulier jusqu'à, de mémoire, 22h00, quand il fallait jusque là être un utilisateur convaincu, captif, voire les deux, pour s'aventurer dans le concept taxibus.

Seul élément qui aurait pu être péjoré dans le cadre régional de cette proposition, il s'agit donc de la desserte de Brent. Heureusement, le projet tel que présenté, même s'il faut le concevoir il ajoute une rupture de charge à Chailly pour le trajet entre Brent et Clarens, inclut néanmoins une légère amélioration de la cadence sur ce parcours. Le parcours Brent-Blonay est essentiel, non seulement pour les habitants du village de Brent, mais également, il faut le rappeler, dans la perspective d'un axe transversal horizontal Charnex-Brent-Blonay, actuellement vrai désert en matière de transport public.

Nous vous invitons donc à suivre la recommandation de la commission. Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste s'interroge sur la suppression de la desserte de l'Avenue Belmont par la ligne 204. Les arguments de la proximité toute relative de l'arrêt de l'Oche Thorens ou de la soi-disant tendance actuelle qui est au parcours aller-retour sur la même ligne, ne nous convainquent pas.

Voilà pourquoi nous souhaitons déposer un amendement demandant de ne pas modifier le trajet actuel de la ligne 204, pour permettre une bonne desserte de ce secteur en général et du cimetière en particulier.

Mon amendement serait le suivant, point 1 des conclusions :

- d'accepter le développement de l'offre des VMCV tel que présenté dans le présent préavis tout en maintenant la desserte de l'avenue Belmont, à l'aller ou au retour, par la ligne 204.

Merci pour votre attention ».

M. le Président Lionel Winkler prie M. Olivier Raduljica de lui remettre par écrit son amendement afin que l'on puisse en parler tout à l'heure.

La discussion générale est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président déclare la discussion ouverte sur l'amendement, qui concerne le point 1 des conclusions et en redonne lecture :

- d'accepter le développement de l'offre des VMCV tel que présenté dans le présent préavis tout en maintenant la desserte de l'avenue Belmont, à l'aller ou au retour, par la ligne 204.

M. le Municipal Caleb Walther va essayer d'être compréhensible dans cette intervention et d'expliquer pourquoi lui-même, et la Municipalité il l'espère aussi, invitent le Conseil à refuser cet amendement, parce qu'il modifie en profondeur le dispositif – il rappelle que la ligne 214 qui relie Chailly à Clarens et 204 Chailly à Montreux devraient être fusionnées.

Si on impose maintenant le passage par l'itinéraire mentionné dans l'amendement, cela implique deux choses :

- soit que l'on fasse des allers-retours par cet endroit-là et il n'y a plus aucune desserte en-dessous de l'Oche Thorens – Clarens. Donc ni Brent, ni Chailly, ni Baugy, ni Tavel ne seraient à ce moment-là reliés avec le bas de Clarens, donc la ligne 201 et la gare notamment.
- l'autre solution qui est peut-être évoquée dans l'amendement ce serait de descendre par Clarens, puis après de passer à Montreux par la rue du Lac. Une fois que l'on est à Montreux on remonte par Belmont. Cela implique simplement que quelqu'un qui veut aller de la gare de Clarens à Chailly doit passer par le centre ville de Montreux pour remonter, ce qui implique environ une quinzaine de minutes, au bas mot, de trajet en plus, simplement pour faire Clarens – Chailly.

Alors évidemment, comme l'a dit la Municipalité dans son préavis et également en commission, un choix a dû être fait. Ce choix implique que la ligne ne desservirait plus le secteur concerné par l'amendement. Ce choix est estimé comme acceptable du fait qu'il y a des arrêts qui ne sont pas si éloignés que cela, qui permettent soit d'accéder au cimetière par exemple à plat, soit par l'ascenseur public. Donc, il y a des solutions qui existent.

Par contre, si on impose encore une fois le passage par cet axe-là, cela dénature complètement le préavis. On n'a pas le financement pour maintenir les deux lignes et l'on n'a pas de système qui permette de relier rapidement les 3 pôles forts de cette ligne, à savoir Chailly, le centre urbain de Clarens et le centre urbain de Montreux.

La discussion continue.

M. Yanick Hess se pose la question, sans préjuger sur le fond de l'amendement, s'il est recevable, parce que d'un côté ce n'est pas la Municipalité qui fixe les lignes qui doivent être utilisées. C'est un peu comme si l'on demandait au Jazz de programmer tel ou tel artiste.

M. Yanick Hess pose donc la question à la Municipalité, est-ce que vraiment cet amendement est recevable ?

M. le Municipal Caleb Walther, sans être juriste, répond qu'à son sens le Conseil a le droit de dire qu'il est d'accord de financer telle ligne si elle dessert ces quartiers-là. Cela ne lui semble pas complètement illégitime qu'il y ait un amendement. Après la question est de savoir dans quelle mesure est-ce qu'en séance, juste avant le vote, on peut modifier comme cela, sans avoir une analyse des conséquences.

M. le Municipal Caleb Walther a fait, en vitesse, une analyse des conséquences en termes d'offres, et il a aussi esquissé le fait qu'en termes de coût cela n'a pas été évalué. Simplement, si une ligne prend 30 minutes pour un certain tracé et qu'elle en prend 5 dans un autre, évidemment que cela change complètement les possibilités de faire des cadences ou des cadences à tel coût.

Donc la réponse est oui, le Conseil a la légitimité de dire qu'il est d'accord pour autant que l'on parle d'offre pour les transports publics, par contre ce n'est pas un choix qui est simple parce qu'il a beaucoup de conséquences, c'est ce que M. le Municipal Caleb Walther esquissait avant.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président passe au vote de l'amendement, et il en redonne lecture. Il s'agit de modifier le point 1 des conclusions du préavis, soit :

- d'accepter le développement de l'offre des VMCV tel que présenté dans le présent préavis tout en maintenant la desserte de l'avenue Belmont, à l'aller et au retour, par la ligne 204.

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 43 NON, 26 OUI et 7 abstentions.

La discussion est ouverte une dernière fois sur le rapport de la commission. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Tal Luder, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 08/2016 de la Municipalité du 7 avril 2016 au Conseil communal relatif à l'amélioration de la desserte en transports publics des lignes desservant Chailly et l'autorisation de porter au budget de l'année 2017 et suivantes le montant de CHF 927'000.- nécessaire à cette amélioration, à intégrer dans les charges thématiques de la péréquation cantonale,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter le développement de l'offre des VMCV tel que présenté dans le présent préavis ;
2. de mettre au budget de l'année 2017 et suivantes les montants nécessaires correspondant à la part communale de garantie de déficit sur le compte 180.3517, évalués à CHF 927'000.- ;
3. de charger la Municipalité d'inclure le montant correspondant dans le décompte annuel des charges thématiques de la péréquation et d'inscrire, dans les budgets suivants, les recettes supplémentaires en découlant ;
4. de demander à la Municipalité d'établir, en partenariat avec le VMCV SA, un bilan après trois ans d'exploitation ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 70 OUI, 2 NON et 1 abstention.

6.3 sur le rapport No 09/2016 relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera. (Rapp : M. Laurent Kundert) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley se fait une nouvelle fois le porte-parole de M. Franco Meichtry et donne lecture de l'intervention de ce dernier :

« L'étude de ce rapport s'est fait en deux temps, le mardi 12 avril à Vevey, une séance d'information destinée aux commissaires des dix Communes et ensuite une séance de commission de ce rapport No 09/2016 de la Municipalité au Conseil communal, le jeudi 28 avril à la rue du Marché 8 à Montreux.

Notre Conseil municipal était représenté par notre Syndic, Monsieur Laurent Wehrli.

Notre commission a débattu longuement entre fusions et gouvernance régionale. Après un long débat, la gouvernance sembla devenir possible, un plus pour nos dix communes selon les conclusions du rapport, je cite :

« La nécessité de mettre en place un mode de gouvernance adapté, pour répondre aux enjeux de développer une visions stratégique régionale, permettant de parler d'une seule voix à l'échelle de la Riviera ».

Plusieurs exemples de non gouvernance et de gouvernance nous ont été soumis :

« Le plateau de La Veyre, l'échec de l'implantation d'un centre animé voulu par la Migros. Par trois fois, l'ouvrage a été remis sur le métier, par trois fois ce projet a capoté, la faute aux communes qui n'ont pas pu s'entendre.

Je vous apporte les précisions suivantes : La parcelle en question se trouve sur la commune de St-Légier, les citoyens se sont opposés par tous les moyens possibles pour ne pas laisser s'établir la Migros sur cette parcelle pour des raisons qui leur sont propre, malheureusement un peu longues à expliquer en plénum. C'est une grande victoire démocratique, le souverain gouverne sur sa commune.

Un autre exemple de non gouvernance, cette fameuse ligne de transports publics qui devait partir de Vevey, Corsier et se terminer à St-Légier. Par la faute de la commune de St-Légier cette ligne n'a jamais vu le jour.

Je vous apporte les précisions suivantes : Cette commune est traversée non seulement par une ligne de bus, et en plus par une ligne de chemins de fer, avec un arrêt à St-Légier et un à la Chiésaz. Donc le souverain n'a pas jugé nécessaire de financer un surplus de transports publics. L'impôt communal doit bénéficier en premier lieu à ses habitants.

Restons dans les transports publics, un cas de gouvernance, la reprise des VMCV par nos communes, par une cession d'actif en faveur de Romande Energie et un versement de Fr. 1'500'000.00 à notre commune.

Une année après cette acquisition, les VMCV sont en faillites, coût de la recapitalisation plus de Fr. 10'000'000.00 supportés par nos communes.

Un autre cas de gouvernance, la reprise du SIVD par nos communes à travers le SIGE, donc les abattoirs publics de Clarens, la reprise de la société s'est soldée par un trou de 4 millions. Le crédit alloué pour sa réfection s'est monté à 9 millions et en plus une gestion aléatoire du chantier qui nous a coûté 7,8 millions supplémentaires.

Nous avons aujourd'hui un abattoir public surdimensionné spécialisé dans le porc, d'une capacité de mille porcs/semaine. Nos dix communes ne comptent aucun éleveur de porcs. Une précision, le plus gros producteur de porcs vaudois produit annuellement 1000 porcs.

Depuis quelques années, nous n'avons cessé de déléguer des tâches communales en gouvernance régionale, avec une perte de souveraineté flagrante et caractérisée. En plus des problèmes de transparence, des problèmes de gouvernance nous sont apparus. Pire, pour certains de ces organismes et pas des moindres nous avons même perdu tout contrôle démocratique.

Signé Franco Meichtry ».

M. René Chevalley tient bien à préciser que ces dires ne représentent pas la volonté et surtout l'avis de leur groupe.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. René Chevalley pour cette lecture et pour ces précisions.

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra les conclusions de ce rapport car il estime que cette étude d'opportunité et de faisabilité apporte de nombreux enseignements intéressants.

Nous pensons que l'étape suivante devrait émaner de la base et que la constitution de comités d'initiatives dans les 10 communes serait une bonne solution.

Nous partageons la détermination exprimée par la Municipalité dans sa position au point 9 du rapport et nous n'hésiterons pas à appuyer des démarches allant dans le sens des renforcements des collaborations régionales.

Merci pour votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

N'oubliez pas que je veux monopoliser la parole ce soir. Je désire simplement exprimer l'avis du groupe UDC.

Le groupe UDC a pris connaissance de ces rapports avec intérêt et prend acte des résultats et conclusions de l'étude concernant l'opportunité de fusion et/ou de gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera.

Je ne vous cacherai pas que ce thème a suscité un large débat au sein de nos membres.

Au vu des différents scénarios envisageables, un important travail de fond reste à effectuer avant de voir se concrétiser une possible option qui devra immanquablement passer par un vote à l'échelle des citoyens.

Le groupe UDC soutient et approuve une volonté de dynamiser notre région, tout en développant, autant que faire se peut, une synergie favorisant cet état. Laissons donc nos instances exécutives respectives travailler sereinement sur ce dossier.

Le groupe UDC dans sa majorité acceptera ce rapport.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf, comme toutes et tous, a écouté avec attention l'intervention écrite de M. Franco Meichtry, mais en fait tous les points qu'il évoque dans son intervention n'ont pas été abordés lors de la commission et M. Zulauf le signale sans regret.

La discussion continue.

M. Le Syndic Laurent Wehrli remercie M. Michel Zulauf pour son intervention. C'est un des premiers éléments que M. le Syndic voulait signaler, afin que les choses se passent en toute transparence avec le Conseil.

A sa connaissance – mais c'est peut-être son grand âge qui pose à M. Laurent Wehrli, maintenant, un problème de mémoire – la question de la Migros à La Veyre n'a jamais été abordée. Ils ont plutôt parlé de l'avenir de La Veyre et de sa vision comme un pôle, pas seulement régional, puisque tout le monde le sait le canton de Vaud a déterminé que c'était un pôle de développement économique, d'importance cantonale, ce qui témoigne, à tout le moins, qu'on peut y penser régionalement, s'il ose le dire ainsi.

Quant à la ligne de bus, M. le Syndic Laurent Wehrli pense que tous ceux qui connaissent la situation savent que la commune de St-Légier n'a pas développé seulement son habitat le long de la ligne de chemins de fer, qui compte sauf erreur plus d'arrêts que ce qui a été cité par M. Franco Meichtry, mais cela concerne la commune de St-Légier. Cette ligne de bus avait une révision aussi par rapport au nouveau développement de l'habitat de St-Légier en direction de Fenil et de mettre en relation la zone industrielle de Fenil qui est très utilisée par des habitants de St-Légier, et du coup actuellement il n'y a pas de bus qui résolve cette question ce qui renforce les transports privés.

Il ne revient pas sur les autres sujets que M. Franco Meichtry a écrits dans son courrier, M. René Chevalley a très bien précisé ce qu'il en était, et M. le Syndic le remercie de l'avoir fait.

M. le Syndic Laurent Wehrli aimerait simplement préciser et rappeler de façon extrêmement forte que la notion de transparence, respectivement de gouvernance est assumée. Ce n'est pas parce qu'il y a une délégation au plan régional qu'il n'y a pas de transparence à avoir. Evidemment, on le sait tous ici, un mot a été sorti "abattoirs", ce n'est peut-être pas forcément l'exemple à citer à un certain moment de l'histoire de notre région, mais il ne faut pas regarder simplement le verre vide mais le verre plutôt plein, il y a d'autres éléments comme le Fonds culturel, comme la CIEHL, comme le stade de la Saussaz qui a été inauguré samedi dernier avec une vraie volonté régionale derrière, qui permet de répondre avec le rapport sur les installations

sportives d'importance régionale qui a été débattu dans 10 Conseils communaux au début de cette année, etc.

M. le Syndic Laurent Wehrli croit qu'il était nécessaire de rappeler aussi ces quelques éléments, ne fussent que pour les quelques historiens qui dans quelques années, for de leur mémoire à eux, liront les différents procès-verbaux du Conseil communal de Montreux.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, président-rapporteur de la commission, déclare qu'au vote c'est par 8 oui et 1 non que le rapport a été accepté et donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 09/2016 de la Municipalité du 7 avril 2016 au Conseil communal relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les conseils communaux de la Riviera. "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de prendre acte des résultats et conclusions de l'étude, tels que présentés dans le présent rapport, soit en particulier :

- la mise en évidence des atouts et des faiblesses de la Riviera au travers du diagnostic régional,
- l'identification de 5 enjeux / axes de développement prioritaires définis par le projet de société pour affirmer le statut de la Riviera comme 2^{ème} agglomération du canton,
- la nécessité pour la Riviera de s'organiser rapidement afin de relever ces enjeux,
- l'absence d'unanimité politique autour d'une fusion à 10, qui rend cette voie irréaliste à court terme pour répondre aux enjeux identifiés,
- la possibilité pour les communes de s'engager dans des fusions partielles,
- la nécessité de mettre en place un mode de gouvernance adapté (avec ou sans fusions partielles), pour répondre aux enjeux et développer une vision stratégique régionale, permettant de "parler d'une seule voix" à l'échelle de la Riviera ;

2. de prendre acte qu'au vu de ces résultats, les municipalités de la Riviera estiment nécessaire de développer une politique coordonnée à l'échelle de la Riviera (stratégie régionale), pour faire face aux enjeux relevés dans l'étude ;
3. de prendre acte que la municipalité participera aux réflexions régionales sur les modalités de mise en œuvre et les formes de gouvernance appropriées pour atteindre ces objectifs ;
4. de prendre acte que la municipalité, en coordination avec les autres municipalités de la Riviera, rendra compte régulièrement au Conseil communal de l'avancement de ces réflexions.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 70 OUI, 0 NON et 6 abstentions.

6.4 sur la prise en considération ou non de la motion de M. le Conseiller communal Christophe Privet « Introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux ». (Rapp : Mme Laurence Sierro) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Jérôme Chessex déclare que Mme Laurence Sierro, présidente-rapporteuse de la commission, est absente à cause d'un empêchement de dernière minute.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La motion de M. Privet vise à détailler certains comptes, comme il est donné quelques exemples dans le rapport de Mme Sierro.

L'introduction des sous-comptes, dans certains domaines spécifiques, est de nature à faciliter la comparaison et l'évolution de certaines rubriques.

Il ne s'agit pas d'appliquer cette mesure à tous les comptes, comme certains le craignent, mais de regrouper les mêmes informations au même endroit en évitant les annexes et autres remarques et observations.

En page 2 du rapport, M. Pierre Rochat affirme que la décision d'ouvrir des sous-comptes est de compétence municipale et que seule la Municipalité dispose des attributions pour décider du niveau de détail à fournir.

En clair, on pourrait traduire ces propos comme : ce n'est pas au motionnaire, respectivement à la commission, de donner des ordres à la Municipalité et qu'elle se réserve un certain droit de transparence.

Je regrette la position municipale. C'est d'autant plus regrettable car depuis l'arrivée de M. Serge Gard, chef du Service des finances, un climat de confiance et de transparence s'est installé au sein de la Cofin.

Tous les commissaires pourront vous le confirmer, actuellement nous obtenons toutes les réponses à nos questions et toutes les informations nécessaires pour effectuer notre travail. Si je devais faire une métaphore footballistique, je féliciterais la Municipalité pour cet excellent transfert et je ferai signer à M. Gard un contrat à vie avec notre commune.

Pour conclure, au nom de la transparence et de la clarté, je vous invite à prendre en considération la motion de Monsieur Privet.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

En préambule, le groupe UDC se réjouit du souci de mise à jour du plan comptable de notre ville par le motionnaire, car on ne saurait être opposé à ce principe d'amélioration.

La prochaine introduction du modèle comptable harmonisé des communes, permettra également d'aller dans ce sens.

Nous supposons que tous les groupes politiques en ce plénum ont le même souci en matière financière, c'est-à-dire une transparence optimum de la gestion des deniers de nos contribuables montreuusiens.

En décembre 2013 déjà, notre groupe, par la voix de Mme Catherine Buchet, réclamait une mesure allant dans ce sens. Il en fut de même en 2014 par votre serviteur.

Force est de constater, chers collègues, que notre Municipalité nous a entendus et qu'une amélioration manifeste, dans la présentation du budget et des comptes, a été faite. Nous tenons à relever, ici, le travail de fond effectué avec succès, tant par les services concernés que par notre exécutif, qu'ils en soient remerciés.

Le fond de la requête de notre collègue Christophe Privet est louable et nous soutenons le principe, mais c'est bien la forme qui prête à interrogation au sein de notre groupe, bien que nous entendions les craintes du motionnaire.

En effet, l'aspect contraignant de la motion est quelque peu invasive dans ce domaine, qui rappelons-le, a été annoncé comme compétence municipale par M. Pierre Rochat.

Le travail de base, autant pour le budget que pour les comptes, se faisant en fait en commission financière.

Ne serait-il pas plus adéquat, voir judicieux, de fournir aux membres de cette commission et de façon ponctuelle, un fascicule annexe comportant tous les documents exigés régulièrement par les membres de la Cofin auprès du service financier ?

Tout ceci avec les renseignements complémentaires souhaités, détails graphiques, comparaisons chiffrées sur les 3 à 4 dernières années, etc...?

Ce document de travail se voulant évolutif, il serait adressé en même temps que les comptes, facilitant ainsi grandement le travail des commissaires, tout en évitant les demandes redondantes de documents et bannissant, une fois pour toutes, les questions répétitives auprès du service financier.

Un gain de temps et d'efficacité appréciable pour tous, me semble-t-il.

Par conséquent, si la Municipalité est disposée à entrevoir cette possibilité en collaboration avec la Cofin, le groupe UDC refusera la prise en considération de la motion de M. Christophe Privet.

J'encourage donc la Municipalité à poursuivre sa volonté d'amélioration de la présentation des budgets et des comptes ainsi que la manière d'informer au mieux les commissaires de la Cofin en abondant dans le sens de ma proposition.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Yanick Hess relève que M. Daniel Manzini l'a rappelé et c'est juste, la Commission des finances tout comme, il le pense, la Commission de gestion, a tout loisir de demander les documents nécessaires à son travail et à l'élaboration de son rapport.

M. Daniel Manzini l'a rappelé, la collaboration avec le Chef de service et la Municipalité, à ce niveau, va très bien. M. Hess ne parle pas en son nom mais au nom du groupe PLR, et il ne pense pas que changer les règles amène un plus, parce qu'il y a eu des questions précises et ciblées, des membres de la CoFin ont pu interroger les différents Municipaux, donc de ce côté-là, il y a transparence.

Et par ces différents propos, M. Hess propose de ne pas prendre en considération la motion de M. Privet.

La discussion continue.

M. Christophe Privet, en premier lieu, regrette que la Présidente de la commission ne soit pas là car il tenait à la remercier pour son excellent rapport. Cette commission a été assez technique et elle a su rendre un rapport parfaitement lisible.

Il croit, encore une fois, que sa motion est peut-être mal comprise par certains membres de ce plénum. Elle a été acceptée en commission d'ailleurs avec un grand soutien de son collègue René Chevalley. M. Privet ne cache pas que la position qui est présentée maintenant par le groupe politique de M. Chevalley, le surprend un peu puisque ces derniers l'ont effectivement largement motivé aussi à déposer cette motion de par les maintes discussions qu'ils ont eues dans le passé tant avec Mme Buchet qu'avec M. Chevalley, sur comment faudrait-il présenter les comptes, et les avantages que peuvent présenter les nouveaux plans comptables MCH2.

La CoFin, la CoGest, et là tout le monde à raison, ont le niveau de transparence qu'elles souhaitent. Cela est juste, M. Privet ne va en tout cas pas le nier, il ne l'a pas nié, il ne l'a jamais dit et il ne le dira jamais. Le problème n'est pas là.

Le problème, et il l'a dit d'ailleurs clairement dans le dépôt de sa motion, c'est que ce niveau d'information n'est connu que par quelques Conseillers communaux. L'idée, c'est ce qui a plu à M. Privet lors de cette commission, et il prend un exemple, encore une fois en ce qui le concerne, il ne souhaite pas et il n'a jamais souhaité avoir une bible avec 36'000 sous-comptes. Il y a chaque année du récurrent, d'ailleurs M. René Chevalley l'a très bien rappelé. Chaque année on retrouve du récurrent.

A un certain stade, il s'avère que pour quelqu'un qui souhaite lire le budget ou les comptes de la commune, on ne trouve pas le niveau et les niveaux nécessaires en termes d'historique. On ne voit pas clairement ce qu'il se passe des fois d'une année à l'autre.

Le but, c'est que cela n'est pas que pour lui ou pour ses collègues de la CoFin, c'est aussi pour ses collègues du Conseil communal et aussi pour les citoyens, lorsqu'ils prennent connaissance du budget – et il rappelle qu'il y en a passablement qui demande les enveloppes – puissent comme les membres du Conseil voir peut-être les points et les postes les plus importants.

D'ailleurs, dans sa proposition, M. Christophe Privet n'a pas arrêté cette dernière en disant : « Il ne faut voir, par exemple, que les dépenses ». Il est aussi intéressant pour le Conseil et pour les citoyens de voir aussi les revenus de la Commune.

La proposition qui a été faite en commission, et M. Privet s'est immédiatement rallié à cela, c'est qu'encore une fois cette façon de présenter le budget soit faite d'une manière commune et d'entente avec la Municipalité et la CoFin, puisqu'effectivement c'est une chose correcte, c'est la CoFin en premier lieu qui doit toujours creuser les différents dossiers.

Mais, M. Privet pense que si il y a une entente cordiale et mutuelle à la CoFin, il ne voit pas ce qui poserait problème, on pourrait définir qu'un certain nombre de comptes apparaissent dans le budget et aujourd'hui, ils n'y sont pas.

Quand on prend simplement les comptes, il faut aller dans des tas d'annexes pour certaines fois comprendre certains comptes qui sont présents dans le budget.

Donc l'idée est assez simple, c'est de rendre un peu plus lisible le budget pour tous et de pouvoir aussi se faire une idée sur les années qui passent. L'idée, pour M. Privet, vu que l'on n'arrête pas d'en parler en CoFin, année après année, était qu'à un moment donné il fallait faire les choses jusqu'au bout. Il y a eu une commission, il y a eu une prise en considération, figeons cela une fois pour toutes, à quelque part, parce que demain matin M. Rochat peut nous quitter, M. Gard de même, et on ne sait pas si le prochain Municipal ou le prochain Chef de service, seront un peu moins motivés que M. Rochat et que M. Gard pour présenter effectivement des chiffres un peu plus précis, un peu plus détaillés, et que l'on se retrouve à devoir se bagarrer – M. Privet a connu cela dans le cadre de la Commission des finances la première année où il a été nommé – pour obtenir certains chiffres. Il n'était d'ailleurs pas le seul, beaucoup de ses collègues PLR étaient avec lui. Donc, aujourd'hui on ne sait pas ce que nous prépare le futur.

On a MCH2 qui arrive, d'ailleurs le canton de Vaud, doit-on le dire, est extrêmement en retard sur ce point, et donc c'est l'occasion maintenant, aujourd'hui, d'avancer un petit peu sur ce point.

Pour ceux qui craignent que demain on va voir que la Romande Energie a rapporté Fr. 1'100'000.- au lieu de Fr. 1'800'000.- et qu'ils vont se faire de grandes idées, cela c'est le problème de chacun.

M. Christophe Privet pense qu'il faut profiter de cette introduction de MCH2 pour améliorer encore et toujours nos niveaux de transparence. Il ne voit pas en quoi cela va poser un problème à qui que ce soit, que tous puissent avoir ce niveau de transparence.

La discussion se poursuit.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare tout d'abord qu'il a entendu les nombreux arguments qui ont été avancés dans le cadre de la discussion en commission. Il a

entendu aussi les arguments avancés et l'exposé des faits avancés maintenant, qui sont tout à fait intéressants.

Il se permet juste de dire encore et de le rappeler, car il l'a déjà fait en commission, et il croit que l'on est d'accord là-dessus, M. Privet a inscrit sa motion dans le contexte des discussions sur MCH1 et MCH2, mais on n'est pas dans ce contexte-là, puisque MCH2 on n'y est pas encore. Il ne faudrait pas imaginer que l'on en train de passer à MCH2, d'ailleurs M. Privet l'a relevé, le canton de Vaud a peut-être un peu de retard, mais cela est une autre question que cette problématique du passage à MCH2. On ne va pas l'introduire alors que cela ne se fait pas globalement.

M. le Municipal Pierre Rochat aimerait répéter, mais répéter très clairement, et ceci au nom de la Municipalité, qu'il y a clairement une volonté de transparence et de clarté, qui doit s'exprimer dans le cadre de la Commission des finances, qu'il y a le souci de répondre aux questions et soucis de la commission, de façon répétée, régulière et aussi transparente que possible.

Il se permet juste de préciser, M. Gard est dans la salle et il n'en voudra pas à M. Rochat, ce n'est pas le lot de M. Gard la transparence, il se trouve qu'il suit, mais c'est le lot de la Municipalité, ce n'est pas M. Gard ou le Municipal Rochat qui ont décidé d'être transparents, cela n'a rien à voir. C'est la Municipalité qui a décidé, qui a l'intention de faire que la Commission des finances et le délégué municipal soient aussi transparents que possible sur la compréhension de la problématique du budget et des comptes. M. Rochat tient à le préciser, il ne faut pas personnaliser le débat sur ces questions.

Il tient aussi à répéter une chose qui est claire, qui a été dite en commission, c'est que le choix de la forme de présentation, soit les comptes, sous-comptes, listes de commentaires, etc., c'est clairement de compétence municipale. C'est la Municipalité qui décide, au-delà de ce qu'elle doit faire au sens de la loi, comment elle va présenter les comptes. Sincèrement ceux qui voudraient consulter le préfet sur cette question pourraient le faire, et M. le Municipal Pierre Rochat est persuadé qu'en fait le préfet confirmera cette vision, le détail au niveau de la présentation des comptes est du ressort de la Municipalité.

Cela dit, dans le prolongement, M. Rochat confirme que la Municipalité a une volonté de transparence et de commentaires tout à fait soutenue, et il est prêt à convenir, avec la Commission des finances, parce que cette demande n'a pas été aussi clairement établie jusqu'à aujourd'hui, il y a des questions qui ont été posées, mais l'idée d'avoir une forme de catalogue ou une forme d'information complémentaire qui soit répertoriée et que l'on présente à la Commission des finances, avec la présentation des comptes ou des budget, quelque part M. Rochat peut tout à fait l'imaginer, dans le sens où la Commission des finances a un engagement supplémentaire par rapport aux commissaires, elle a un devoir de discrétion voire même de secret dans certaines situations. Elle a le droit d'investiguer, de poser des questions et d'aller voir un certain nombre de positions sur la comptabilité, donc cette question on peut clairement l'envisager, mais encore une fois, au-delà, de toute manière cette question de la présentation est de compétence municipale.

Mais M. le Municipal Pierre Rochat le répète, le souci de transparence habite la Municipalité, ce qui fait que dans ces conditions, pour sa part, il ne peut qu'inviter le Conseil à ne pas accepter cette motion, et ils feront en sorte que les rapports entre la Municipalité et la Commission des finances restent ce qu'ils sont aujourd'hui.

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger a une demande par rapport au vote. Il souhaite que ce vote ait lieu à l'appel nominal, ou l'équivalent que l'on a dans notre nouveau système de vote.

M. le Président Lionel Winkler déclare que selon l'art. 135 du règlement le vote à l'appel nominal doit être appuyé par au moins 9 membres de ce Conseil, ce qui est bien le cas.

Le vote électronique peut être utilisé pour le vote à l'appel nominal. La liste du vote à l'appel nominal sera jointe au procès-verbal. (Annexe 1)

M. Jérôme Chessex, en remplacement de Mme Laurence Sierro, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 6 oui, 4 non et 0 abstention que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération la motion de Monsieur Christophe Privet "Introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux".

On passe au vote à l'appel nominal et le vote sera affiché un peu plus longtemps que d'habitude, non pas le temps de vote, mais l'affichage. Ce vote à l'appel nominal sera joint au procès-verbal.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de la motion de M. Christophe Privet par 36 OUI, 35 NON et 4 abstentions.

M. le Président Lionel Winkler laisse le temps aux membres du Conseil pour consulter le tableau.

M. Pierre-André Spahn a une question et un doute. Est-ce qu'en cas de vote à l'appel nominal le Président du Conseil doit voter ou pas ?

M. le Président Lionel Winkler déclare que normalement il peut bien voter mais il tranche s'il y a égalité.

M. Pierre-André Spahn relève qu'en cas de vote à bulletin secret le Président du Conseil vote.

M. le Président Lionel Winkler donne lecture de l'art. 135, al. 1, sur le vote à l'appel nominal : « En cas de vote à main levée, le vote a lieu à l'appel nominal à la demande d'un Conseiller appuyée par neuf membres », ce qui a été fait.

Art. 135, al. 2 : « En cas d'égalité, le président tranche ».

Art. 135, al. 3 : « Le vote électronique peut être utilisé pour le vote à l'appel nominal.

Dans cet article il n'est pas précisé si le président vote, si ce n'est qu'il doit trancher en cas d'égalité.

6.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Florian Chiaradia : « Pour un centre-ville convivial ». (Rapp : M. Roland Rimaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Haldi donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Un postulat avec un titre accrocheur et vendeur déposé juste avant les élections, en fait-il un postulat suffisamment bon pour mériter une étude coûteuse ?

Le groupe Montreux Libre pense que ce n'est pas le cas en l'espèce.

Plusieurs raisons à ceci :

La problématique de la rue de l'Eglise Catholique a occupé plus de 90% du temps de la commission.

De plus le rapport fait apparaître clairement une différence entre le texte déposé par le postulant et la finalité de ce qui ressort des travaux de la commission.

Ce que déplore Montreux Libre, c'est que le postulant, avant le dépôt de sa proposition, n'ait pas approché les services communaux, les commerçants et habitants de la rue de l'Eglise Catholique afin de prendre le pouls de ce dossier qui est récurrent. Ce que confirme d'ailleurs la Municipalité tout au long de ses réponses à la commission, qui à cet égard semble avoir une pléthore d'études dans ses tiroirs concernant la mobilité de cette rue.

En effet, la GIREC et son comité ont durant plusieurs années eu de multiples séances avec les services communaux pour réfléchir à diverses solutions, afin de rendre plus conviviale cette rue, ces différentes séances ont permis, semble-t-il, de trouver un compromis entre les besoins des commerçants, des habitants et enfin des personnes qui souhaitent flâner dans les différentes ruelles qui constituent le périmètre concerné.

Relancer une étude, alors que les intéressés ne sont pas demandeurs, nous semble à l'heure actuelle pas opportun. S'ajoute à ceci la position claire de la Municipalité, nous citons : « Une étude de la circulation ne va pas amener de solution nouvelle ».

De plus, des problèmes dans le plan partiel d'affectation qui inclut une parcelle privée, bloquant ainsi toute idée de créer une passerelle piétonne pour les prochaines années.

Lancer une étude, sans avoir d'abord le soutien des intéressés, nous semble également un motif pour ne pas imposer une "vision" à des interlocuteurs qui ne sont pas demandeurs.

Pour ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à ne pas prendre en considération ce postulat ».

La discussion se poursuit.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La rue de l'Église Catholique ne mérite pas le traitement qui lui est aujourd'hui réservé. La qualité de cette portion de territoire pourrait être améliorée, sachant que ce quartier en fait contient dans son ADN tout ce qu'il faut pour qu'il s'oriente vers un espace davantage convivial.

Quelques mesures simples permettraient déjà sans doute d'améliorer la rue et de mettre en valeur ce magnifique quartier de notre ville : le postulat vise donc dans un

premier temps à chercher des solutions médianes, des compromis tenant compte des contraintes actuelles, qui seront peut-être différentes dans quelques années.

Une politique des petits pas, mais vers un objectif clair qui est d'accorder davantage de place aux piétons : c'est la vision d'avenir pour cette rue que défend ce postulat.

Songez notamment au futur PPA qui couvrira le centre de la rue de l'Eglise Catholique : eh bien, il s'agit avec cette proposition d'une opportunité de (déjà) donner une orientation pour ce que nous voulons dans ce quartier du centre-ville. Une fois le projet d'aménagement en question finalisé, eh bien là il sera trop tard.

Mesdames, Messieurs, ce soir, par ce vote, vous avez ainsi l'occasion de donner un signal. Un signal pour un espace public convivial, pour une mise en valeur du patrimoine, et en fait pour une meilleure qualité de vie au centre-ville.

En face, que nous est-il proposé par ceux qui doutent ? De quel compromis a parlé mon préopinant lorsqu'il parle des différents intéressés ? Qui sont les intéressés ? S'agit-il uniquement de commerçants, auxquels on n'a, par ailleurs, pas posé la question qui est réellement l'objet du postulat, ou bien parle-t-on de tous les usagers, de tous les citoyens de la commune ?

Parle-t-on de statu quo ? Cela reviendrait à dire que l'aménagement actuel fait pleinement satisfaction. Attendre... quoi ? Jouer la montre pour qu'aucun aménagement intéressant de la rue ne voie le jour ? C'est depuis 1970 -1980 que la rue est comme cela. Nous avons par ailleurs eu la confirmation du service des travaux que probablement peu d'aménagements seulement permettraient de faire par exemple une zone de rencontres, puisqu'il n'y a pas de trottoirs surélevés.

En conclusion, je vous encourage donc à accepter cette proposition modérée ce soir. Je vous remercie ».

La discussion se poursuit.

Mme Juliane Baumann donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Par le dépôt de son postulat, notre collègue a le mérite d'ouvrir un débat important, la convivialité au centre-ville et plus précisément à la rue de l'Eglise Catholique.

Malheureusement, force est de constater que les principaux intéressés ne partagent pas tous le désir de voir « leur » rue devenir piétonnière. La spécificité de certains commerces demandant le passage de véhicules.

Malgré l'aspect non contraignant de ce postulat, le groupe UDC à son unanimité, refusera la prise en considération de ce dernier, lui préférant une réflexion globale de concept d'aménagement de certaines rues et ceci à l'échelle de notre ville, en y associant les différents partenaires.

Je vous remercie pour votre écoute ».

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra la prise en considération de ce postulat. A ce stade, nous pensons qu'une étude se justifie pour essayer d'améliorer la convivialité de ce secteur.

De plus, nous saluons la grande latitude laissée par le postulant dans son texte qui ne se focalise pas sur une seule possibilité et laisse toutes les portes ouvertes pour l'étude.

Pour finir, nous sommes heureux de lire dans le rapport que la Municipalité n'est pas opposée au postulat et vous invitons ainsi à le soutenir sans réserve.

Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'il a habité plusieurs années à la rue de l'Eglise Catholique. Il peut admettre l'idée qu'il faille réfléchir éventuellement un jour à améliorer la qualité de vie de la rue elle-même, mais là où il ne comprend pas très bien comment on pourrait accepter ce postulat, c'est que le postulant, qui l'a d'ailleurs fait de manière très simple, a passé comme chat sur braise sur la deuxième partie de sa proposition qui est de mettre aussi en zone piétonnière la rue de la Paix, ce qui est une aberration.

Donc, s'il avait présenté un projet qui ne parlait que de la rue de l'Eglise Catholique M. Gétaz aurait éventuellement pu encore entrer en matière, mais en ce qui concerne la rue de la Paix, c'est une aberration et il invite le Conseil à refuser ce postulat.

La discussion est toujours ouverte.

M. Joe Filippone donne lecture de son intervention :

« Monsieur Le Président, chers collègues.

Dans le cadre des travaux de la commission, mon collègue Chiaradia n'en revenait pas en me voyant soutenir avec force ce postulat.

Dans la rue de l'Eglise Catholique cela fait 30 ans que c'est comme ça et c'est difficile d'envisager des changements, les commerçants ne seront jamais d'accord...m'a-t-on dit.

Cette rue, au contraire, est une opportunité pour le centre de notre ville et pour une mise en valeur précisément des commerçants qui y sont actifs et pour ceux qui pourraient les rejoindre.

Le rapport est très précis et il ne s'agit pas de fermer la route à la circulation mais peut-être de la rendre plus conviviale en remplaçant une partie des places de parc par des lieux de rencontres ou d'aménagements extérieurs en relation avec les activités sur place.

Il n'y a pas de solution toute faite et cela demande de la réflexion, de l'observation et assurément peut-être même des essais « en vrai » pour trouver la bonne solution qui pourrait s'installer dans la rue, en prenant le temps nécessaire pour ne pas bouleverser les habitudes.

J'ai évoqué en commission différentes pistes dans le cadre de ces réflexions et je les souligne sommairement. Il s'agissait entre autres :

- de la suppression de quelques places ponctuellement et en particulier à l'entrée de la rue,

- la modification de la durée de parcage pour permettre une meilleure rotation des places de parc qui pourraient être libres plus facilement,
- la pose d'une borne urbaine automatique, à l'entrée de la rue, pour restreindre la circulation selon l'utilisation de la rue, mais en particulier le soir dès 18h30 par exemple, pour rendre la rue entièrement piétonne afin de pouvoir en profiter par exemple en été,
- évidemment réduire la vitesse autorisée actuellement à 50 km/h, car il est carrément illusoire d'imaginer pouvoir rouler à travers cette route à 50km/h,
- et pour terminer, pourquoi ne pas installer dans la rue de l'Eglise Catholique, le marché du vendredi matin ?

Les choses ne changent pas d'un jour à l'autre mais il faut agir pour réussir, et c'est pourquoi je vous encourage à prendre en considération ce postulat.

On ne risque rien à tenter d'améliorer la qualité de vie dans le centre-ville de Montreux.

Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Christophe Privet relève que passablement de sujets que vient de citer M. Joe Filippone ont été abordés, à l'époque où M. Privet était membre du comité du GIREC, avec feu l'ancien Municipal de l'urbanisme qui lui-même était aussi indirectement encore président de l'association. Il voulait dire politiquement et M. Privet s'excuse, il aurait peut-être dû le préciser.

Les solutions que M. Filippone a citées à titre d'exemple ont été débattues, discutées avec les commerçants, avec des habitants, avec le GIREC, pour essayer de voir ce qui était positif ou négatif dans ces dernières.

Et M. Privet se rappelle très clairement, il ne sait pas si M. le Municipal Neukomm a éventuellement trace de ceci, que par exemple l'architecte d'intérieur M. Liechti avait fait tout un projet avec des dessins tout au long de la rue, avec la suppression d'un certain nombre de places de parc, l'aménagement urbanistique de cette place, avec différents objets urbanistiques qui étaient d'ailleurs très intéressants, etc.

M. Privet pense que les propos de son collègue ont été mal interprétés. On part sur une demande d'envisager de supprimer éventuellement la circulation, ou alors d'en faire une place "conviviale", maintenant on entend d'éventuellement d'y faire le marché du vendredi, etc. Encore une fois M. Privet pense que les intéressés, le GIREC, les habitants, n'ont pas l'air du tout d'être demandeurs, il y a d'ailleurs un commissaire qui le dit dans le rapport. Et repartir sur les chapeaux de roue pour refaire une étude, alors que des études de circulation, et la Municipalité le confirme, ont déjà été faites, etc., si c'est pour revenir exactement au même point où on en était il y a 10 ans en arrière, personnellement M. Privet pense que là l'utilité n'est pas véritablement présente pour aller de l'avant sur ce point.

La discussion continue.

Mme Irina Gote, personnellement, abonde complètement dans le sens de l'intervention de M. Joe Filippone. Effectivement, elle trouve que ce ne sont pas seulement les commerçantes et les commerçants qui doivent être entendus. C'est de

l'espace public et l'espace public appartient à toutes les montreusiennes et tous les montreusiens.

De ce fait, elle estime qu'il est absolument nécessaire de mener une étude pour pouvoir améliorer effectivement la convivialité de la rue de l'Eglise Catholique et de voir également tout ce secteur.

Il ne faut pas oublier qu'effectivement de nouvelles constructions ont vu le jour à la rue de la Paix, que la place de la Paix a été profondément modifiée et que de ce fait cela se justifie complètement de revoir donc le concept de convivialité, de modalité dans cette rue. Pour Mme Gote c'est effectivement très important.

Aujourd'hui, on vit absolument une aberration. Pour rappel, cette rue aujourd'hui est à 50km/h. Donc elle invite vivement le Conseil à prendre en considération le postulat de M. Florian Chiaradia.

La discussion est toujours ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Permettez-moi simplement de revenir sur un précédent : la rue du Pont. Je n'ai aucune peine à imaginer les cris et les menaces lorsque la Municipalité avait envisagé, à l'époque, d'en revoir le concept et d'en faire une zone 30 et d'enlever les places de parc... Pour autant, même alors sans grand parking Donner, estimez-vous que le commerce de la rue a été anéanti par ces mesures ? Je ne le crois pas, bien au contraire, cela a permis une mise en valeur des établissements publics, des commerces et de tout le quartier, que chacun d'entre nous, je le crois, apprécie particulièrement.

Vous l'aurez compris, il s'agit donc de faux problème qui sont évoqués là, vu la situation de la rue et surtout vu ce qui est demandé par le postulat, ce qui est offert ce soir.

J'aimerais donc revenir sur les quelques accusations qui ont été faites.

On a évoqué ces questions de piétonisation. Je vous invite encore une fois à relire le texte du postulat, il ne s'agit en aucun cas de bannir tout trafic automobile dans la rue, ça je crois que c'est un aspect essentiel.

Encore une fois, la question posée aux commerçants, mentionnée en commission, évoquait, le commissaire l'a dit lui-même, la seule piétonisation et pas la solution très modérée qui est présentée ce soir. Je vous remercie ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Roland Rimaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au terme de plus d'une heure d'un débat riche et soutenu, la prise en considération ou non du postulat « Pour un centre-ville convivial » est soumise au vote.

C'est à égalité de cinq voix pour et de cinq voix contre que les commissaires se déterminent.

En vertu du Règlement du Conseil communal de Montreux, chapitre 4 DES COMMISSIONS ; Section I Dispositions générales ; Art. 55 Décisions : ...Le président prend part au vote. En cas d'égalité des voix, son vote est prépondérant.

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la commission vous invite à prendre en considération ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat de M. Florian Chiaradia par 44 OUI, 24 NON et 7 abstentions.

6.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. le Conseiller communal Olivier Raduljica : « Pour une journée hebdomadaire végétarienne dans les réfectoires scolaires montreusiens ». (Rapp : M. Yanick Hess) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe UDC est sensible et soutient inconditionnellement le fait que nos jeunes têtes blondes puissent bénéficier d'une alimentation équilibrée et adéquate tout en tenant compte de leur âge, et ceci conformément au programme cantonal de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises.

La requête du postulant est louable sur le fond. C'est plutôt la forme qui nous dérange.

En effet, la Municipalité œuvre déjà, et ce de manière soutenue, à la sensibilisation des élèves dans son rôle de responsable des cantines scolaires. De plus, les fournisseurs de repas sont labellisés « Fourchette Verte », gage que les aliments proposés respectent des directives strictes en matière de qualité et de quantité, bannissant les produits néfastes à la santé des élèves.

Lors de cette commission, la Municipalité, par la voix de Mme Pellet, nous a permis de constater que le plan de menus, dans sa composition standard, comportait déjà un plat sans viande, et ce à fréquence de deux à trois fois par mois.

Nous estimons que ce n'est finalement pas à ce Conseil de s'immiscer dans la possible « instauration » d'une journée végétarienne hebdomadaire obligatoire, les milieux concernés, professionnels de la santé, étant mieux à même d'évaluer les besoins et la pertinence d'une telle mesure. Ce d'autant plus, et je le répète, que notre Municipalité œuvre d'une manière exemplaire à la surveillance alimentaire de nos élèves.

Soutenir, une démarche responsable en matière d'alimentation = OUI.

Développer une offre de menus à base de produits locaux avec un choix de menus avec ou sans viande = OUI également.

Imposer strictement à tous les élèves, chaque semaine, une journée sans viande et sans poisson = NON.

En ce qui concerne le deuxième point de ce postulat qui traite de l'origine des aliments, nous y sommes acquis. La Municipalité pouvant, si ce n'est pas encore le cas, exiger de ses prestataires de service, des produits saisonniers, et surtout, j'insiste, de provenance locale en soutenant les acteurs du marché indigène.

Actuellement, en l'état, force est de constater que les solutions envisagées par le postulant, sont déjà satisfaites à 99 %.

Fort de ce constat et de ce que j'ai exprimé précédemment, le groupe UDC à l'unanimité, s'opposera donc à la prise en considération de ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

Mme Susanne Lauber Fürst déclare que comme tous le savent la liberté est précieuse à leur parti. Pour Montreux Libre, la Municipalité donne donc la bonne réponse qui se trouve à la page 2 du rapport, Mme Susanne Lauber Fürst cite : « La Municipalité rappelle que dans les cantines scolaires, nous sommes déjà confrontés à des demandes liées aux régimes/intolérance ou autres demandes liées à la religion. Tout ceci est actuellement pris en compte.

La Municipalité ne veut donc pas se substituer aux parents, et trouve que l'on répond déjà à tous types de demande ».

A ce constat il n'y a rien à rajouter et le groupe Montreux Libre invite le Conseil à encourager la créativité et la liberté de nos professionnels des cantines scolaires et de refuser le postulat.

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce qui m'a fait très plaisir en commission c'est qu'une belle majorité des commissaires se rejoignent sur le fond. Cette majorité a bien compris que la démarche se veut éducative. En effet, que ce soit dans les familles ou à l'école, l'éducation nutritionnelle reste parfois un peu théorique. J'en profite pour déclarer mes intérêts, je suis enseignant de sciences pour des 13 -15 ans et l'alimentation fait partie intégrante du programme. Il ne me reste donc plus qu'à vous convaincre sur la forme.

Bien sûr que nous avons déjà de la chance que nos restaurants scolaires puissent profiter du label fourchette verte. Nos enfants ne mangent pas n'importe quoi et je félicite la Municipalité de tenir à cela. Mais je vous demande d'aller un peu plus loin.

Lors de la séance, un commissaire nous a expliqué qu'à son époque, c'est une pomme qu'il a reçu à la récréation. Il n'a alors pas compris pourquoi et en a discuté le soir avec ses parents. C'est cette démarche, ces réflexions que je souhaite multiplier.

Je prends de plus l'exemple de l'énergie. Notre commune ne s'est pas contentée d'un label énergétique standard, nous avons fait les efforts demandés pour obtenir le label Gold. Nous avons déjà démontré que nous avons cette volonté d'aller plus loin.

Pour finir, je ne vous demande pas de mettre des insectes au menu, même si je suis convaincu que nous y arriverons un jour, mais d'étudier la possibilité de proposer un repas végétarien hebdomadaire.

Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames les Conseillers,

Sur le fond, c'est-à-dire sur le bien-fondé d'une réflexion à propos de la qualité et du genre de nourriture offerte dans les réfectoires scolaires, la Municipalité reconnaît tout

à fait la pertinence de l'approche du postulant et des 3 axes qui ont été mis en évidence dans le rapport : l'axe écologique, l'axe de la santé et celui de la responsabilisation des consommateurs.

Elle est, en revanche, nettement plus réservée pour ce qui concerne l'instauration stricte d'une journée hebdomadaire spécialement dédiée au végétarisme.

Le rapport de la commission le signale, elle le signale expressément et rejoint en cela l'approche municipale : favoriser mais pas imposer.

Favoriser, c'est viser d'abord un équilibre, une répartition harmonieuse des différentes approches nutritionnelles.

Il ne s'agit pas pour la Municipalité de valoriser un seul point de vue mais d'offrir, par la variété, des possibilités multiples de repas tout au long de l'année.

C'est exactement ce que fait actuellement la Municipalité avec :

L'application des critères du label « fourchette verte junior » qui régule drastiquement les quantités de viande et offre des repas sains et équilibrés.

En outre, la Municipalité s'est engagée dans la démarche et les indicateurs dits « beelong » (en collaboration avec une start up de l'Ecole hôtelière de Lausanne), démarche qui impose à nos fournisseurs une collaboration étroite avec les producteurs locaux, dans le respect du développement durable.

Les critères de la démarche sont en lien avec :

- La provenance des produits
- La saison
- Le mode de production
- La transformation (utilisation ou non de produits surgelés)
- La réduction des protéines d'origine animale.

De plus, le Règlement actuel des APEMS (Accueil Pour Écoliers en Milieu Scolaire) permet de répondre aux situations d'allergie voire d'interdits alimentaires qui nous sont signalés par les familles.

Ainsi, si des parents souhaitent que leur enfant ne mange pas du tout de viande, et nous le demande, cela peut parfaitement se faire.

Nous répondons actuellement le plus complètement possible aux demandes parentales, y compris la prise en charge des repas sans gluten, par exemple, mais la Municipalité ne veut pas imposer à tous les enfants une application stricte et réglementée de l'une ou l'autre visée, car, aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, les différentes « écoles nutritionnelles », si je peux les appeler ainsi, et bien ces écoles-là elles foisonnent, et en choisir une plutôt qu'une autre pose problème.

En effet, sans porter de jugement de valeur, je constate, en plus du

- VEGETARISME (sans viande ni poisson), on trouve
- Le PESCO-VEGETARISME (sans viande mais avec poisson)
- Le VEGETALISME (sans produits ni sous-produits d'origine animale)

- Le VEGANISME (sans aucun produit issu de l'exploitation animale)

Je vous fais grâce des sous-catégories, d'autant plus que de nouvelles approches font maintenant leur apparition.

On parle de plus en plus, aujourd'hui, de « FLEXITARISME » qui consiste, comme le nom l'indique, à être flexible, souple dans la pratique végétarienne en autorisant quelquefois la viande.

De ce point de vue, on pourrait dire, presque sans ironie, que nos réfectoires scolaires appliquent de fait « un flexitarisme à l'envers » en autorisant régulièrement le « sans viande ».

J'en veux pour preuve les statistiques de la composition des repas proposés aux élèves entre janvier de cette année et Pâques :

En considérant les menus avec poisson et ceux purement végétariens, ce sont près de 30% des repas des réfectoires montreusiens qui ont correspondu à ces critères.

Et cela, sans qu'il y ait un jour ou un autre qui soit affecté à tel type de cuisine, ni d'obligation trop formalisée pour les fournisseurs : c'est d'abord la variété, la qualité et l'équilibre qui sont visés.

Alors du point de vue municipal, il n'y a pas lieu de « durcir » et de réglementer davantage.

Alors c'est vrai, la demande du postulant se veut surtout éducative. A ce titre, elle est respectable mais la Municipalité considère que chacun doit faire sa part.

La Commune, certes, avec tout ce qui est actuellement en place et qui a été relevé ce soir et que je vous ai, en plus, brièvement décrit.

L'école aussi qui fait sa part, dans le cadre fixé dans le Plan d'Etudes et les directives relatives à la santé en milieu scolaire.

Puis il reste aussi à la famille de jouer son rôle éducatif à la table familiale et dans le cadre privé.

La Municipalité ne veut pas se substituer aux parents mais contribuer à les sensibiliser. Elle reconnaît la valeur des démarches pédagogiques et le travail scolaire en la matière. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, plus de contraintes ne figurent pas au programme municipal en ce qui concerne le contenu des assiettes de nos élèves qui sont servies dans les cantines.

La Municipalité estime déjà répondre aux demandes du postulant avec le cadre de fonctionnement souple et efficace qui est maintenant en place.

Et dès lors, elle n'estime pas nécessaire de prendre ce postulat en considération, mais la décision bien sûr, Mesdames et Messieurs, vous appartient ».

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia remercie M. le Président de lui accorder la parole après la Municipalité. Il croit que c'est quelque chose qui généralement ne se fait pas, mais il a été un peu pris de court, et il donne lecture de son intervention :

« Nous connaissons tous aujourd'hui le bilan environnemental discutable de la viande, tout comme les méfaits sur la santé humaine d'une consommation excessive de viande. Pour les Verts, la qualité doit primer sur la quantité : réduire la consommation

de viande doit permettre de manger des produits davantage locaux, issus d'un circuit court, évitant toute exploitation humaine et animale.

Ce postulat relève donc du bon sens, c'est pour cette raison que les Verts ont ailleurs en Suisse déposé des textes semblables. Ce qui est demandé ici est en fait extrêmement modéré, puisque seul un jour sur cinq serait déclaré végétarien. Pour les plus conservateurs d'entre nous, ce postulat peut d'ailleurs même être vu comme le retour de la tradition, avec l'alternance de jours gras et de jours maigres... Quant à la menace de voir les cantines désertées en cas de journée végé, évoquée en commission, il en tient sans doute davantage de la créativité en cuisine que de la viande elle-même... Gageons que cette petite contrainte permettra surtout aux cuisiniers de faire preuve d'inventivité, et pourquoi pas, de faire découvrir de nouvelles saveurs aux écoliers et aux consommateurs. Je vous remercie ».

La discussion continue.

M. Michel Zulauf s'étonne de la nature et de la longueur de l'intervention de Mme la Municipale. Est-ce que cela traduit un certain malaise qu'elle éprouve ? On est en phase de prise en considération ou non de ce postulat, et il semble à M. Zulauf qu'à ce niveau là, on doit se prononcer. La Municipalité, au cas où ce postulat serait accepté, aura aussi beaucoup l'occasion de s'exprimer.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet, en ce qui concerne la réponse à M. Florian Chiaradia déclare qu'elle veut bien adhérer au fait que le bilan de la viande est discutable, mais avec la proposition modérée qui est faite, il semble qu'elle a démontré que l'on était déjà dans la cible.

Quant à l'aspect que l'on peut dire plus censurant de M. Michel Zulauf, Mme la Municipale Jacqueline Pellet signale tout de même que supprimer la viande, ce n'est pas supprimer la parole de la Municipale et qu'elle tenait à le préciser très clairement. Elle tient à défendre son point de vue et celui de la Municipalité comme cela a été le cas en commission, et avant d'aller vers des rapports détaillés autant mettre tous les éléments sur la table.

La discussion se poursuit.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yanick Hess, président-rapporteur de la commission, relève que chacun a pu défendre son bifeck et donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est par 5 non et 5 oui que la commission vous propose de ne pas prendre ce postulat en considération. Le vote du Président est prépondérant dans ce cas-là.

Le vote est ouvert.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de ce postulat par 43 NON, 29 OUI et 4 abstentions.

6.7 sur la prise en considération ou non de la pétition de l'Association des intérêts de Clarens pour la sauvegarde du bâtiment de l'Ermitage. (Rapp : M. René Chevalley).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia voulait intervenir sur le sujet précédent. Lui personnellement n'a pas compris sur quoi l'on votait. Est-ce que l'on votait sur les conclusions de la commission ou sur la prise en considération du postulat ? Il semble à M. Chiaradia qu'il n'est pas le seul à ne pas avoir compris exactement de quoi il s'agissait.

M. le Président Lionel Winkler répond qu'il a bien dit que l'on votait sur la prise en considération ou non du postulat.

Ce n'est pas l'avis de M. Florian Chiaradia, et il n'a aucune envie d'aller écouter la bande à la villa Mounsey !

M. le Président lui répond qu'il est néanmoins le bienvenu.

M. Olivier Blanc peut assurer M. le Président que tous ici ont compris que l'on votait sur les conclusions du rapport, et cela crée une confusion. Pour sa part il a voté la prise en considération, il a donc voté non, d'autres collègues ont voté oui, donc il imagine que ce résultat n'est pas fiable, et qu'il n'indique pas le sens des votes puisque certains ont voté non pour la prise en considération, et d'autres ont voté non contre la prise en considération. M. Blanc croit qu'il y a une confusion, et il lui semble qu'en cas de doute la correction veut que l'on refasse le vote.

M. le Président Lionel Winkler veut bien admettre qu'il y a un doute. Il demande si d'autres personnes dans la salle souhaitent repasser au vote de la prise en considération ou non du postulat ? Il y a une dizaine de personnes qui le souhaitent, on va donc procéder à un nouveau vote, de manière à ce que les choses soient claires, et M. le Président s'exprimera de manière particulièrement claire.

Les conclusions ont été lues, et l'on vote sur la prise en considération oui ou non du postulat de M. le Conseiller communal Olivier Raduljica « Pour une journée hebdomadaire végétarienne dans les réfectoires scolaires montreusiens ».

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération du postulat de M. le Conseiller communal Olivier Raduljica « Pour une journée hebdomadaire végétarienne dans les réfectoires scolaires montreusiens » par 43 NON, 29 OUI et 4 abstentions.

M. le Président revient au point suivant de l'ordre du jour, soit :

6.7 sur la prise en considération ou non de la pétition de l'Association des intérêts de Clarens pour la sauvegarde du bâtiment de l'Ermitage. (Rapp : M. René Chevalley).

M. le Président Lionel Winkler remercie M. le Président-rapporteur pour sa patience, et lui demande s'il a un commentaire à ajouter au sujet de son rapport ?

M. René Chevalley a effectivement une excuse à formuler, bien qu'il soit encore dans le doute. Un commissaire est venu le trouver en début de séance ce soir, en lui disant qu'il n'avait pas été convoqué, cela semble drôle à M. Chevalley.

Il y a eu un changement de jour, les gens ont été avertis, M. Chevalley l'a même mis en remarque. Si c'est lui qui a commis une erreur c'est bien involontaire et il le regrette évidemment. Mais il doute fortement avoir commis une erreur.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger souhaite remercier l'Association des intérêts de Clarens pour son initiative et inviter le Conseil à prendre en considération cette pétition.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je vous invite, comme l'ensemble des membres du parti socialiste, à prendre en considération la pétition pour la sauvegarde du bâtiment de l'Ermitage pour les raisons suivantes :

Premièrement, il s'agit de tenir compte de la volonté des 1'488 citoyens de Clarens ainsi que les membres de l'Association des intérêts de Clarens qui ont soutenu cette pétition.

Le développement urbanistique de Clarens et des Vaudrès en particulier découle d'une volonté de bâtir au maximum des possibilités prescrites par les règlements, de bétonner à outrance, souvent par profit, parfois par nécessité.

On n'a pas à être fier de la qualité architecturale des bâtiments contigus de l'avenue Mayor-Vautier ou de Vinet. Je ne pense pas qu'il s'agisse ici d'un complexe urbanistique prêt à attirer les touristes à Montreux. Lors de ces dernières années, l'urbanisation débridée de notre ville nous a fait perdre de nombreux témoignages du passé au profit de complexes immobiliers acratopèges (sans caractère, sans charme, sans goût).

Ce qui fait le charme d'une ville, c'est avant tout sa vieille ville. Vous n'allez pas à Paris en vacances pour visiter les cités dortoirs de la banlieue en dehors du périphérique. Le charme des grandes villes touristiques se trouve dans son passé, dans son histoire.

Nous avons ici l'occasion de donner un signal fort à tous les promoteurs, de démontrer que le Conseil communal de Montreux est attaché à son passé. Il est attaché à son patrimoine historique, à ses belles propriétés du siècle passé, même si elles ne sont pas classées par le service des monuments historiques.

Je vous invite donc à tenir compte de ces différents arguments pour confirmer le vote de la commission. Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

Mme Juliane Baumann donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC, à l'unanimité, acceptera la prise en considération de cette pétition qui demande, au Conseil communal et à la Municipalité de Montreux, de prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde du bâtiment de l'ancien hôtel-restaurant de l'Ermitage.

Je vous encourage, chères et chers collègues, à en faire de même. Je vous remercie pour votre écoute ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Blanc déclare que les Verts se rallient également à cette pétition. Toutefois il exprime un regret, il est quand même assez dommage que les pétitionnaires ne soient pas intervenus déjà au stade de la création du PGA, et M. Blanc croit qu'il faut

être conscient que c'est important de donner un signal fort, mais il faut quand même savoir que si le promoteur voulait passer en force la Municipalité serait fort démunie.

Donc il faut voter cette pétition et donner ce signal, mais il ne faut pas donner trop d'illusions aux pétitionnaires.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. René Chevalley, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité, par 8 oui, 0 non et 0 abstention que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération la pétition de l'Association des intérêts de Clarens demandant au Conseil communal et à la Municipalité de Montreux de prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde du bâtiment de l'ancien hôtel-restaurant Ermitage (bâtiment no 279, parcelle 1037).

On passe au vote de la prise en considération oui ou non de la pétition.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 64 OUI, 4 NON et 6 abstentions.

M. Patrick Grognez, en sa qualité de Président de l'Association des intérêts de Clarens, tient à remercier le Conseil pour ce vote.

7. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

7.1 No 10/2016 relatif à la gestion et aux comptes 2015 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission intercommunale, le mercredi 27 avril 2016 à 18 h. 30 à Jongny) ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce préavis a déjà été transmis à nos membres de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL, à savoir MM. Denis Golaz et Yannick Hess, qui nous rapporteront lors de la prochaine séance.

7.2 No 11/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'950'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour la rénovation des toitures, de l'éclairage, du parvis d'entrée, des peintures intérieures et extérieures, ainsi qu'une amélioration de la ventilation de la salle Omnisports du Pierrier à Clarens.(Date de la séance de commission, le jeudi 26 mai 2016 à 19 h. 00 au Pierrier à Clarens) ;

La discussion préalable est ouverte.

M. Christophe Privet déclare qu'ils ont eu de longues discussions au sein de Montreux Libre au sujet de ce préavis, et il tient tout de suite à rassurer la Municipalité, le groupe Montreux Libre ne s'oppose pas bien entendu à ce qui est demandé dans ce préavis.

Par contre, ce qu'il regrette c'est que l'on n'ait pas, dans ce cas, appliqué la même chose que l'on a appliqué pour le 2M2C. A savoir que l'on se retrouve dans une

situation assez similaire, avec des obligations et des contraintes légales imposées par l'Etat dans l'Etat qui s'appelle l'ECA, M. Privet n'est pas le seul à le dire. Et donc le groupe Montreux Libre regrette de ne pas aller dans l'avancement de ce dossier comme cela a été le cas pour le 2M2C.

Pour le 2M2C, ce qui a été agréable de la part de la Municipalité c'est que d'entrée, tout a été posé sur la table. On connaît plus ou moins les chiffres pour la problématique sécuritaire. On s'est fait une idée en commission pour les chiffres d'une éventuelle amélioration du bâtiment, donc le 2M2C.

Le centre sportif ce n'est pas que l'enveloppe. Le centre sportif c'est aussi ses alentours, son accueil, ses différents éléments. A titre d'exemple, M. Privet prend la surface du parking. Est-ce qu'il ne devrait pas y avoir une réflexion par rapport à cette problématique du parking à cet endroit-là ?

Il prend un autre exemple, la grève en-dessous du bâtiment, les toilettes en-dessous de ce bâtiment, est-ce qu'ils sont encore adaptés ou pas pour le public, etc. ? La végétalisation du lieu, la minéralisation éventuellement du lieu.

Il prend aussi un autre exemple, parce que M. Privet a eu, à l'époque, ces discussions particulièrement quand il était au Volley Masters, par rapport à la terrasse qui est devant le bâtiment. Est-ce que l'on ne pourrait pas éventuellement envisager qu'elle soit, par exemple, plus longue ? Ce qui permettrait aux organisateurs et aux sociétés locales peut-être de pouvoir rajouter un ou deux stands de plus.

Donc le fait qu'aujourd'hui, on se retrouve bien entendu à devoir faire ces rénovations de toiture, l'éclairage, le fait que certaines télévisions ont besoin d'un éclairage plus puissant, et qu'il faille utiliser des crédits complémentaires pour rajouter des lumières en LED, le groupe Montreux Libre comprend parfaitement cette demande. Ce qu'il regrette, et pour une fois cela va surprendre le Conseil, Montreux Libre serait tout à fait ouvert à un projet "saucisson", c'est-à-dire de commencer effectivement par cette partie obligatoire et légale, mais il souhaiterait que dans ce préavis, tout comme pour le 2M2C, on puisse avoir une vision globale.

Quand il y a eu, à l'époque, l'objectif de rehausser le toit, M. Privet a clairement le souvenir qu'il n'y avait pas que rehausser le toit, il y avait déjà des croquis et des idées aussi pour les alentours du bâtiment, et pour aussi améliorer justement les extérieurs.

La question est la suivante, ne faudrait-il pas comme pour le 2M2C essayer de présenter à la commission un projet global, ne pas se contenter juste de continuer à mettre des sparadraps, pour dans une année ou une année et demie, si on devait aller plus loin avec ce bâtiment, se retrouver par exemple avec des éléments que l'on aurait réparés ou améliorés temporairement, et que l'on devrait soit changer, soit démolir, soit réévaluer ?

La question que se pose le groupe Montreux Libre c'est éventuellement que l'on aille un peu plus loin que juste ce préavis et les obligations légales de l'ECA, pour le bâtiment, son enveloppe et ses alentours.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Yves Depallens

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Christian Allenbach, Laurent Demartini, Joe Filippone, Armin Gote, Tal Luder, Daniel Manzini, Pierre-Yves Nussbaum, Edgar Schneider.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission.

M. Yves Depallens rappelle que la commission siégera demain soir. Il a déjà convoqué, mais il s'agit juste d'un rappel pour les membres de la commission.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

7.3 No 12/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 650'000.- au maximum pour le renouvellement du tracteur forestier de débardage et l'acquisition d'un nouveau tracteur de travail, à la réorganisation des activités hivernales de la section forêts et à la création d'un poste de forestier-bûcheron. (Date de la commission : le mardi 7 juin 2016 à 19 h. 00 à la scierie communale des Avants. Départ du train à la gare de Montreux à 18 h. 15.) ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Jérôme Chessex, Christian Gagnat, Emmanuel Gétaz, Bernard Gret, François Pochon, Michel Zulauf.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.4 No 13/2016 relatif aux comptes communaux. (Date de la commission des finances : le jeudi 19 mai 2016 à 20 h. 30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

A première lecture des comptes de notre commune pour l'exercice 2015 qui se solde par un déficit de Fr. 776'674.-, nous nous réjouissons de constater que le découvert reste dans des limites plus que convenables.

Malgré ce résultat en deçà du montant prévu au budget, le groupe UDC souligne la nécessité accrue d'une maîtrise des coûts, maîtrise toujours plus exigeante en cette période économiquement relativement difficile.

Nous ne saurions jubiler à la constatation de ce résultat, tant bien est qu'il faut relativiser cette somme par rapport au bilan de notre commune.

N'oublions pas qu'en matière d'arithmétique politique, à l'avenir financier, il faut substituer à l'exactitude rigoureuse, le calcul des probabilités.

Une mention spéciale à la Municipalité. Les charges épurées représentent une augmentation de Fr. 4'216'374.-, tandis que les recettes elles aussi augmentent à raison de Fr. 9'059'974.-, dégagant ainsi une marge d'autofinancement dans la

norme à hauteur de Fr. 5'325'912.- en augmentation de Fr. 2'265'938.-. Toutes ces comparaisons étant faites par rapport au compte 2014.

Le groupe UDC tient à féliciter la Municipalité pour avoir su maîtriser les coûts en gérant avec détermination et efficacité le ménage communal.

La dette s'élève à environ Fr. 1'400.- par habitant au 31 décembre 2015, ce qui n'est manifestement pas astronomique au vu des taux appliqués à celle-ci.

Le groupe UDC sera tout particulièrement attentif à l'étude de détails de ces différents postes dans le cadre de la Commission des finances.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Bassam Degerab déclare que les Verts ont pris connaissance des résultats des comptes 2015 avec une certaine satisfaction, surtout par rapport à la progression de la marge d'autofinancement.

Cependant, le groupe des Verts tient à attirer l'attention sur la baisse des recettes d'impôt des personnes physiques par rapport à 2014. La baisse du taux d'imposition d'un point, qui est entrée en vigueur en 2015, ne justifie que partiellement cette baisse.

Donc, attention à notre comportement financier et donc à nos budgets pour les années suivantes.

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Si les comptes sont en soi légèrement déficitaires, il n'en demeure pas moins que la marge d'autofinancement est quant à elle non seulement positive mais aussi en augmentation par rapport à l'année précédente. Le déficit semble être dû en grande partie à des amortissements et des amortissements supplémentaires non prévus au budget, représentant une différence de CHF 2'653'117.00.

Je me permets de reposer la même question que lors du dépôt des comptes 2014, soit celle de savoir ce qui explique l'augmentation des amortissements. Les explications de la page 6 du préavis me sont insuffisantes, dans la mesure où il me semble qu'elles concernent plus la manière dont ces amortissements sont financés que les raisons d'être de cette augmentation d'environ 46% par rapport au budget.

En ce qui concerne les prévisions de recettes non atteintes, nous rejoignons notre exécutif lorsque ce dernier attribue la différence aux impôts fluctuants. Au cours de cette législature, nous avons, à maintes reprises, attiré l'attention de la Municipalité et de ce Conseil sur le risque de surestimer ces recettes. Nous regrettons cela dit que l'usage comptable ne comprenne pas un peu plus de souplesse dans l'appréciation de ce critère.

Enfin, on peut lire en haut de la page 2 du préavis que la Municipalité s'est réservée l'octroi de crédits complémentaires pour les éléments dont la survenance n'était pas prévisible lors de l'établissement du budget. En page 19 des comptes, il est écrit, à propos du compte 150.3653.00, qu'un montant de CHF 50'000.00, non prévu au

budget, a été octroyé par décision municipale à l'occasion des 70 ans du Septembre Musical.

Nous aimerions donc savoir dans quelle mesure il était si peu prévisible, en 2014, que le Septembre musical aurait 70 ans en 2015, que cela n'ait pas pu être porté au budget ?

Nous profitons de cette occasion pour rappeler la teneur des art. 10 et 11 du Règlement sur la comptabilité des communes, applicables au budget de fonctionnement :

Art. 10 : Dépassement de crédit

La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.

Lorsqu'un crédit est épuisé il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

Art. 11 :

La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.

Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.

Art. 11 al. 1 RCom : il s'agit du montant de CHF 50'000.00 qui a été fixé par le préavis 26/2011.

Art. 11 al. 2 RCom : c'est notamment l'objet des présents comptes et donc du présent préavis.

Avant de clore, je souhaite aussi demander à la Commission des finances de s'intéresser à la question du degré d'autofinancement, notamment par rapport aux normes qui avaient été exposées lors des derniers travaux de la Commission des finances sur les comptes 2014.

Nous nous réjouissons par conséquent de lire les réponses à ces quelques questions dans le rapport de la CoFin, tout en souhaitant à ses membres un fructueux travail ».

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste est satisfait que le déficit soit contenu et moins négatif que ce à quoi on pouvait s'attendre avec le budget 2015.

Plutôt sous forme de boutade, souvenez-vous, au niveau fédéral, cette façon de faire a été la grande spécialité d'Hans-Rudolf Merz, grand argentier de la Confédération de 2004 à 2010, qui présentait des budgets systématiquement pessimistes. En caricaturant à peine, le but était alors de faire peur pour aider à couper dans certains domaines. Nous serons donc particulièrement attentifs à ce que la Municipalité et notre grand argentier ne tombent pas dans ce travers de leur ancien collègue.

Merci pour votre attention ».

La discussion préalable est toujours ouverte.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que la Municipalité a bien entendu les diverses remarques exprimées, et il en sera tenu compte dans le cadre des travaux de la Commission des finances.

Pour sa part, M. Rochat note, et il le fait au nom de la Municipalité, que le résultat de ces comptes, quasiment équilibrés en regard de l'importance du budget, révèle ou met en évidence, et cela a été dit par les uns et les autres, une évolution de la marge d'autofinancement qui est très positive. Forcément dans un contexte où on investit, on génère automatiquement des charges comptables en lien avec des amortissements, et naturellement le déficit peut potentiellement apparaître à partir du moment où il y a ces charges comptables.

Par rapport à cela, M. le Municipal Pierre Rochat se permet juste de préciser aussi que toutes les explications évidemment seront données en lien avec ce qui a déjà été discuté précédemment dans le cadre de la Commission des finances. Cette problématique de la justification des amortissements s'explique parfaitement et on l'avait déjà expliquée les années précédentes, mais cela sera répété de manière à ce que cela puisse être correctement appréhendé par l'ensemble du Conseil.

Encore une fois, on constate cette amélioration de la marge d'autofinancement qui est effectivement un résultat intéressant, puisque c'est la différence entre les charges et les recettes pécuniaires de la Commune, c'est le résultat du ménage et il est largement plus positif que les années précédentes.

Tous l'auront noté et cela a été relevé, les charges sont globalement contenues. Il y a cette problématique des crédits supplémentaires qui seront expliqués, avec le tableau correspondant qui permet de justifier les différents types de crédits supplémentaires qui ont été votés par la Municipalité.

A noter juste, concernant les 70 ans du Septembre Musical, que si en fait la Municipalité a réservé un crédit supplémentaire c'est qu'elle ne voulait pas voter ce crédit supplémentaire tant que le projet n'était pas formalisé, et c'est pour cela qu'elle a attendu. Il faut noter aussi que ce crédit supplémentaire est compensé par un prélèvement sur la provision des manifestations à caractère particulier. Donc cette question semble à M. Rochat pouvoir être discutée et réglée dans le cadre de la Commission des finances.

Pour le reste, il partage l'appréciation du Conseil, plus ou moins satisfait sur les recettes, en notant quand même, et cela a été dit, que la légère dépression des recettes, par rapport au budget, est fortement liée au fait que la prévision de l'impôt de succession est une moyenne sur les 5 dernières années, et que par définition ces recettes sont très aléatoires et que cela fait clairement la différence de recettes entre ce qui était prévu au budget et ce qui est réalisé.

Quelque part on peut se réjouir, au contraire, de constater que nos recettes se tiennent extrêmement bien au niveau du rôle ordinaire, au niveau de l'impôt foncier et au niveau de l'impôt des sociétés.

A ce propos, M. le Municipal Pierre Rochat note aussi que si l'on peut regretter un regard attentif par rapport à la problématique de la fiscalité, cela a été relevé et il note aussi que le déficit de Fr. 770'000.- correspond assez précisément à la moitié du remboursement de la dette forfaitaire pour les déchets, qui est un cadeau généreux fait à l'ensemble des citoyens montreusiens, et correspond assez précisément aussi

aux Fr. 800'000.- de subventions accordées pour les transports, les abonnements généraux, dont on parlera d'ailleurs tout à l'heure.

On ne peut donc pas simplement réduire l'appréciation de la liste des recettes au fait qu'il s'agit d'une diminution du taux d'impôt.

Les investissements continuent à se réaliser normalement. Cela a évidemment un effet sur les comptes, cela a aussi été dit. On est optimiste parce que l'on sait que ces investissements se traduiront par des habitations, des logements supplémentaires et très vraisemblablement une augmentation du nombre de contribuables.

Pour le reste, M. le Municipal Pierre Rochat répète que les comptes ont été audités par l'organe de révision, qui recommande, au de-là des remarques que l'on aura l'occasion d'examiner en Commission des finances, l'adoption de ces comptes.

M. Rochat se réjouit de pouvoir les analyser avec la Commission des finances, étant bien entendu que les comptes sont les comptes, et ils ne sont que finalement la mise en condition et la préparation des débats, certainement intéressants, que l'on aura très bientôt sur l'arrêté d'imposition et sur le budget à la fin de l'année.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La Commission des finances présentera son rapport lors de notre prochaine séance.

7.5 No 14/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'455'000.- au maximum pour la réhabilitation du système de filtration de l'eau de la piscine de la Maladaire. (Date de la commission : le lundi 6 juin 2016 à 18 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux.)

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : Mme Bibiana Streicher

Membres : Mme Susanne Cornaz, MM. Patrick Aubort, René Chevalley, Raphaël Corbaz, Armin Gote, Yves Laurent Kundert, Roland Rimaz, Domenico Sillieri, Vincent Tschopp.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.6 No 15/2016 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 100'000.- en faveur de l'organisation de dix manifestations dans le cadre des 150 ans de la FSG Montreux. (Date de la commission : le vendredi 3 juin 2016 à 18 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des Verts : M. Bassam Degerab

Membres : Mmes Carola Fastiggi, Laurence Sierro, MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Alain Borlat, Raphaël Corbaz, Mario Gori, Marcel Jost, Domenico Sillieri.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8. RAPPORT - PRÉAVIS

8.1 No 16/2016 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics. (Date de la commission : le mardi 7 juin 2016 à 20 h. 00, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte.

Mme Susanne Lauber Fürst déclare qu'il lui semble intéressant, pour la séance de commission, de disposer d'un bref aperçu de l'évolution des prix, depuis 2009, des principaux abonnements de transports publics qui bénéficient des Fr. 300.-.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport - préavis :

Présidence UDC : M. René Chevalley

Membres : Mmes Irina Gote, Carole Grangier, Susanne Lauber Fürst, MM. Ihab Al Jundi, Christian Bürki, Raphaël Corbaz, Bassam Degerab, Rolf Gosewinkel, Yanick Hess.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9. RAPPORT

9.1 No 05/2016 sur la gestion communale durant l'année 2015 (date de la séance de la commission de gestion : le lundi 6 juin 2016 à 20 h. 00, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) (document sur le site Internet).

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La Commission de gestion présentera son rapport lors de notre prochaine séance.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

M. le Président déclare que ce point sera très rapide, car il n'y a pas de développement de motion ou de postulat.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu une réponse écrite de la Municipalité. Elle concerne la réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Tal Luder intitulée : « Marché itinérant et maraîchers errants ».

M. le Président Lionel Winkler demande si M. Tal Luder souhaite prendre la parole, ce qui est le cas.

M. Tal Luder donne lecture de son intervention :

« Je remercie tout d'abord la Municipalité pour le développement de sa réponse.

Pour ma part, je continue à rester quelque peu sceptique sur ce nouvel-ancien concept de marché.

Il est tout de même surprenant de constater les égards que la Municipalité a envers les marchands fripiers dont la majorité n'est pas établie sur la Commune, et qui d'une certaine manière concurrencent les commerçants de la Grand-Rue.

Bien que les quais de Montreux soient la 2^{ème} attraction reconnue ainsi que l'écrit la Municipalité dans sa réponse, il paraît peu convaincant de croire que c'est le fait de la présence des marchands itinérants. Par contre, le dégagement sur le lac et le talent des jardiniers de la ville y sont sûrement pour quelque chose !

De plus, est-ce une bonne stratégie que d'inciter les visiteurs et les touristes à descendre de la gare (par exemple) aux quais, et de les parcourir en évitant ainsi tous les commerces de la Grand-Rue ?

Celui qui aura du coup dépensé quelque somme auprès des fripiers sera peut-être moins enclin à visiter les commerçants permanents établis à Montreux. Si un représentant de la SICOM est dans la salle, aurait-il un commentaire à faire à ce sujet ?

Il est à espérer que ce changement de concept des marchés de Montreux ne sonnera pas le glas du marché du vendredi.

Peut-être faudra-t-il attendre un projet révolutionnaire de quais rénovés et d'une Place du Marché remaniée, couplé à un tunnel sous la ville, afin de dégager un bel espace pour tous !

J'espère vivre assez vieux pour voir cela de mes propres yeux et je vous en souhaite autant à tous !

Pour terminer, je prends note des réponses données, cependant la Municipalité pourrait-elle revenir sur la question no 1 de mon interpellation ? En passant à côté de la Place du Marché, il m'a semblé voir la structure du Bar des Etoiles en cours de démontage, y-a-t-il un changement de plan concernant son utilisation durant la Fête fédérale des musiques ?

Je vous remercie pour votre écoute ».

M. le Syndic Laurent Wehrli explique que le démontage de la structure aura lieu dans la semaine qui suit la Fête fédérale des musiques, soit avant les promotions scolaires du gymnase de Burier et la réception officielle du Montreux Jazz Festival, 50^{ème} du nom. Il profite, d'ores et déjà ainsi, d'indiquer que cette réception aura un caractère particulier cette année, puisque l'on invitera la population sous le Marché couvert, avec un concert sous le Marché couvert, pour marquer particulièrement la 50^{ème} édition du Montreux Jazz Festival.

Donc ces éléments seront enlevés, et s'ils sont restés en place après la patinoire, c'est pour des raisons évidentes liées au démontage respectivement au remontage liés à la Fête fédérale des musiques.

M. Tal Luder a juste un doute. Il lui a semblé, en passant, que le Bar des Etoiles était justement en cours de démontage.

M. le Syndic Laurent Wehrli répond que le Bar des Etoiles a été démonté, mais la mezzanine reste. En l'occurrence les deux choses sont dissociables si on lui permet de le dire ainsi.

Evidemment qu'en plein Marché de Noël, le fait d'être dans un bar fermé était un peu plus confortable que durant les 2^{ème} et 3^{ème} week-ends du mois de juin, où l'idée était

que les personnes qui sont sur cette mezzanine puissent avoir vue sur la scène où il y aura des animations, la proclamation des résultats de la Fête fédérale des musiques, et c'est donc pour cela que l'entourage a été enlevé.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Président Lionel Winkler se permet d'interrompre quelques secondes l'ordre du jour pour une communication de service. Le véhicule VD 367 635 bloque "l'entrée moto". Il remercie de réagir si cela concerne une personne se trouvant dans la salle.

Il poursuit avec l'ordre du jour.

Une interpellation a été déposée ce soir sur le bureau de M. le Président par M. Alexandre Staeger. M. le Président demande à M. Staeger de parler proche du micro, parce que l'on n'a pas le même type de micro que les petits micros que l'on a devant nous, et il peut prendre le micro dans la main s'il le souhaite.

M. Alexandre Staeger donne lecture du texte de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette interpellation s'intitule : « Le système solaire s'étend, l'univers postal se rétrécit ».

Par une circulaire distribuée en tous ménages récemment, la Poste a annoncé aux habitants de Territet et de Veytaux que l'office de poste desservant leurs localités serait supprimé dès le 29 août 2016.

S'agissant de Territet, dont un premier office de poste a déjà été fermé il y a plusieurs années, le géant jaune estime désormais qu'un service de remise de lettres et de paiements à domicile est plus économique qu'un service centralisé. Une économie est cela dit certaine, c'est celle d'une longue cogitation par rapport à l'un des objets des prochaines votations...

On regrette que, tout comme Pluton du système solaire, Territet se fasse éjecter de l'univers postal, car, à force de rationalisation et de centralisation, ce n'est plus sur Mars qu'il faudra chercher de la vie, mais dans les différents villages de notre commune !

Dans la réponse du 31 octobre 2008 à une interpellation de notre collègue Stéphane Barbey, la Municipalité faisait état d'une procédure à respecter en cas de fermeture d'un office de poste ou d'une agence postale, procédure aujourd'hui prévue par l'art. 34 de l'Ordonnance du 29 août 2012 sur la poste.

- 1) Dans le cas de l'office de Territet-Veytaux, quel a été le résultat de cette procédure ?
- 2) Dans quelle mesure les Municipalités concernées ont-elles accepté l'accord proposé par la Poste ?
- 3) Y a-t-il eu des négociations ?
- 4) Les sociétés de village concernées ont-elles été consultées ?
- 5) Sachant que Territet n'a plus d'épicerie, l'hypothèse d'un lieu multi services comme aux Avants par exemple a-t-elle été évoquée ?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses ».

M. le Syndic Laurent Wehrli répond ainsi aux questions posées :

A la question 1 :

Il a été ainsi décidé que pour Territet ce serait un service à domicile et pour Veytaux ce serait un office de poste localisé au sein de l'Administration communale de Veytaux.

Donc la procédure a été faite, il y a eu discussion avec les deux Municipalités, et M. Wehrli y reviendra dans le cadre des autres questions.

A la question 2 :

Les Municipalités ont accepté cet accord parce que c'est celui qui a été demandé par les deux Municipalités, ce qui n'était pas forcément la proposition de base de la Poste. Ce qui fait que M. Laurent Wehrli peut ainsi répondre à la question 3 :

Oui il y a eu des négociations.

A la question 4 :

M. l'interpellateur comprendra qu'au nom de l'autonomie communale de Veytaux, M. le Syndic Laurent Wehrli ne saurait répondre pour ce qui s'est passé à Veytaux. Pour l'Association des intérêts de Territet elle a été consultée, associée à la réflexion, sollicitée pour faire des propositions, malheureusement on en a reçu aucune du comité de l'AIT. Mais néanmoins ils ont été totalement associés dès le lendemain de la réception du courrier de la poste annonçant qu'ils allaient fermer.

A la question 5 :

La réponse est oui. On a concrètement fait le tour de tous les commerces actuellement en place, et pour être tout à fait transparent, même auprès de deux établissements médico-sociaux établis dans Territet, dont l'un fait également hôtel. On a été au kiosque, on a fait l'ensemble des échoppes de Territet qui pouvaient répondre aux normes de la poste pour en faire une agence, considérant que c'était peut-être une bonne occasion aussi pour faire une bonne synergie, mais malheureusement on n'a reçu que des réponses négatives de la part des personnes concernées.

Sur cette base-là et en discussion avec quand même un certain nombre de personnes de Territet, en particulier un peu plus âgées, il est apparu à la Municipalité que la solution du service à domicile pouvait, dans ce cadre-là, et M. le Syndic insiste bien dans ce cadre-là, répondre le moins mal, si on lui permet cette expression, à la suppression de cet office de la poste.

M. le Syndic Laurent Wehrli espère ainsi avoir répondu aux différentes questions de M. Alexandre Staeger.

M. Alexandre Staeger souhaite remercier la Municipalité de sa réponse et aussi de ses démarches.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président Lionel Winkler avant de passer la parole désire apporter quelques informations concernant la dernière séance de la législature qui aura lieu le samedi 25 juin prochain et donne lecture de son intervention :

« Cette séance se déroulera au Caux-Palace, plus précisément, dans son Grand Théâtre, et elle débutera à 09h00 précise.

Pour les personnes en voiture, un parking sera créé en épi sur la route des Deux-Chapelles qui sera mise en sens unique montant. Pour les membres du Conseil qui préféreront monter en train, vous aurez la possibilité de le faire gratuitement avec le train de 08h17 au départ de Montreux, en présentant votre convocation au personnel du MOB. Vous arriverez à Caux à 08h41.

La séance sera suivie d'un apéritif que j'envisage à 11h30 (ce n'est pas pour rien que je vous donne cet horaire...!), puis d'un repas, le tout agrémenté de quelques surprises personnelles...!

J'imagine la fin du repas vers 16h00, mais les plus vaillants pourront encore rester quelques instants à Caux pour un "AFTER"...!

Comme vous pouvez l'imaginer, une journée comme celle-là ne s'improvise pas. Vous allez donc recevoir, dès lundi prochain, un formulaire d'inscription sous la forme d'un Doodle, que je vous demanderai de remplir que vous soyez présents ou pas à cette journée. Il est en effet impératif de connaître le nombre exact de participants, que vous ne veniez qu'au Conseil, à l'apéritif, mais pas au repas, en train ou non, etc, tout cela sera à indiquer sur le Doodle. Et je vous serai reconnaissant d'y répondre avant le lundi 13 juin prochain.

Oui, cela sent la fin d'une Présidence, mais je me réjouis de cette journée que je souhaite festive et conviviale, dès la fin de la séance plénière bien entendu !

Je rappelle d'ailleurs aux Présidents de groupes et Présidents de partis qu'ils auront la possibilité de s'exprimer sur leur ressenti de législature, par exemple, pendant le repas. Je prendrai contact avec eux pour les derniers détails d'organisation à ce sujet.

Je vous remercie pour votre attention et maintenant, vous avez la parole, il y a plusieurs personnes qui l'ont demandée, et M. Christian Allenbach était le premier sur la liste, je lui donne donc la parole :

M. Christian Allenbach donne lecture de son intervention :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Permettez-moi de retenir votre attention brièvement, je souhaite en effet réagir à l'intervention de mon collègue Michel Posternak lors de la dernière séance du Conseil communal, qui mettait en cause nommément notre collègue Bassam Degerab, en contestant sa participation à la Commission de naturalisation, sous prétexte qu'en refusant de serrer la main d'une journaliste à l'intérieur de la mosquée dont il est le porte-parole, « il ne respecterait pas les coutumes élémentaires et traditionnelles de notre société et qu'il ne serait pas en mesure d'évaluer le degré d'intégration des candidats à la naturalisation ». Peut-on prétendre que notre collègue, qui a fait ses études à Lausanne, qui a grandi et fondé famille dans notre pays et qui participe activement à sa vie sociale et politique, n'est pas intégré à notre société ? Non ! Je peux vous rassurer, chers collègues, M. Degerab sert la main des dames, au Conseil communal et même en dehors.

Mon propos cependant n'est pas de m'étendre sur les aspects personnel et agressif de votre intervention. Je ne veux pas non plus engager une polémique à propos de vos affirmations, contestables, selon lesquelles « l'Islam se mettrait au-dessus de nos lois et règlements helvétiques », et qu'il « ne serait pas soluble dans notre société occidentale du 21^e siècle ». Il est vrai que la confrontation à une culture proche de la nôtre, et à laquelle notre civilisation doit beaucoup, (n'en déplaie aux prix Nobel de

M. Posternak), mais avec laquelle aussi nous avons tout un passé de conflits, parfois violents, pose des questions et réveille en nous des peurs ancestrales. Mais cela devrait nous rendre prudents et nous inciter à ne pas nourrir, à l'aide d'arguments simplistes, la tendance grandissante à l'islamophobie qu'on peut constater actuellement dans notre société.

Pour moi, le devoir des élus, du moins de ceux qui ne recherchent pas avant tout à exploiter les inquiétudes de la population à des fins politiciennes, me paraît de rechercher des voies de dialogue et de compréhension réciproque. C'est pourquoi Je déplore vos propos, exprimés dans le cadre public du Conseil communal et inscrits au procès-verbal de la séance, qui sont susceptibles d'alimenter le courant de rejet et de peur suscité par les incertitudes et l'appréhension face aux mutations de société que nous sommes en train de vivre.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Yves Depalles, en sa qualité de Président de la CCO, déclare que tous ont reçu un questionnaire pour évaluer la CCO et dire ce que les membres du Conseil attendent d'elle pour la prochaine législature. Il demande donc à toutes et tous de réserver un très bon accueil au questionnaire reçu par internet et d'y répondre dans le délai fixé, soit à la fin du mois, pour que l'on puisse décanter l'ensemble de ces questionnaires et transmettre les résultats à la prochaine CCO qui sera établie lors de l'installation des Autorités. Ceci c'est le premier point.

Pour le 2^{ème} point, M. Depallens ôte sa casquette de Conseiller communal, et se permet de faire un petit retour, et tous vont voir pourquoi, sur les Championnats d'Europe de Taekwondo, qui se sont déroulés la semaine passée, de jeudi à dimanche.

Il fait un historique depuis le dépôt du préavis relatif à l'octroi de la subvention et l'acceptation du préavis par le Conseil communal.

Lors de la commission il y avait eu des demandes de commissaires sur les retombées économiques, afin de rassurer les détracteurs de ce genre de manifestations.

Deux jours après la fermeture de ces Championnats d'Europe de Taekwondo M. Depallens désire communiquer un certain nombre de chiffres ce qui permet de clôturer cette demande de subvention.

522 personnes ont logé sur Montreux, les frais ont été couverts en partie par l'organisation et en partie par les 47 nations accueillies à Montreux, ce qui représente un chiffre d'affaires pour l'hôtellerie montreuusienne de plus de Fr. 300'000.-, c'est donc une retombée directe pour l'économie montreuusienne. Beaucoup de sociétés et de magasins ont travaillé lors de cet événement. Et cela se chiffre à près de Fr. 400'000.- uniquement pour l'économie montreuusienne.

Les retombées indirectes sont beaucoup plus difficiles à chiffrer. Mais il y a aussi la notoriété au niveau de la presse, de la télévision, 6 heures de direct en Eurovision sur plus de 20 chaînes pendant l'événement, sans compter les reportages télévisés, les journaux télévisés, etc., et ceci a aussi démontré la capacité de la ville de Montreux et de ses habitants à s'investir pour organiser un tel événement.

M. Yves Depallens présente un enregistrement qui a été fait dimanche dans un car TV, et qui parle de lui-même en termes de notoriété et de retombées médiatiques.

Des millions de téléspectateurs ont pu suivre cet événement et M. Depallens avait envie de partager tout ceci et de remercier tous ceux qui ont pris part à cette manifestation.

Applaudissements de l'assemblée.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz veut parler d'un événement un peu plus local que celui qui vient d'être évoqué par M. Yves Depallens. Il s'agit des 100 ans de la Société des Intérêts des Avants. Il rappelle que cette célébration des 100 ans de la SIA, qui est sauf erreur la plus ancienne des sociétés des intérêts des villages, aura lieu ce week-end, avec des animations pour les enfants, un marché artisanal avec beaucoup de produits de la région, il y aura en tout cas 12 stands.

Une exposition qui sera très jolie à voir, c'est une exposition de grands agrandissements de cartes postales qui seront mis un peu dans le contexte du village, à l'extérieur donc. Il y aura deux concerts, un de Bluegrass Band et un de country le soir du samedi, des animations de l'Association Narcisses Riviera, une partie officielle à laquelle tous sont cordialement invités à 18h00 le samedi, et le dimanche avec 2 animations encore avec fanfares, sonneurs de cloches, passage de troupeaux de vaches, etc.

Et puis, pendant tout le week-end des grillades et de la restauration sous tente. M. Gétaz déclare qu'ils seront ravis d'accueillir du monde aux Avants.

La discussion continue.

Mme Irina Gote prend la parole dans les divers car elle espérait que la Municipalité continuerait d'informer, soit de façon écrite, soit de façon orale, de l'évolution du dossier du PGA.

Dès lors, elle dépose une simple question à la Municipalité, au sens de l'art. 109 du règlement du Conseil communal. La question porte le titre suivant : « Pourquoi le Conseil communal de Montreux n'est pas informé des démarches que la Municipalité fait en son nom, dans le cadre des différentes procédures de recours au PGA par des citoyens ainsi que par l'Office fédéral du développement territorial ARE ».

M. le Syndic Laurent Wehrli peut donner quelques éléments d'information, cela aurait pu venir par une interpellation, mais il répond volontiers à cette question.

M. le Président Lionel Winkler relève qu'il peut être répondu par écrit à Mme Irina Gote.

M. le Syndic peut répondre très brièvement et cela sera peut-être fait par écrit puisque c'est une question formellement déposée. L'important c'est quand même l'information, et pas forcément la forme par laquelle il est répondu à cette question.

En l'occurrence, la Municipalité est toujours en tractation avec l'Office fédéral de l'aménagement du territoire pour trouver une solution permettant au PGA d'être considéré comme LAT compatible, en terme notamment de la pondération des terrains dits constructibles et des zones non constructibles.

Dans ce cadre-là on a dû et pu déterminer une nouvelle zone, dans le secteur de la Saussaz, et c'est bien la réalité puisqu'elle est utilisée au niveau sportif, et il n'y a pas le but d'y construire quelque chose et de faire considérer cette zone comme valable

du point de vue de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, pour entrer dans ce fameux calcul LAT compatible.

Il reste néanmoins un secteur d'un peu plus de deux hectares à trouver sur le territoire de la commune. M. le Syndic Laurent Wehrli se permet de rappeler, encore une fois, qu'il y a une année l'Office fédéral avait considéré que ce que l'on avait proposé suffisait, mais que le 2 septembre il trouvait que cela ne suffisait plus, et c'est dans ce cadre-là que l'on essaie de chercher des solutions.

On en a trouvé une, il y a eu, pas plus tard que hier soir, une séance dans cette salle avec les propriétaires concernés de cette zone. Il s'agit de la zone Mollaforrand, dans le secteur Chernex ouest, si on permet à M. Wehrli de le dire ainsi, donc à l'ouest de la gare et des ateliers du MOB. La discussion a permis de bien préciser à ces propriétaires la réalité.

Pour faire très simple, afin de ne pas refaire toute la séance de hier, en l'occurrence aujourd'hui ces terrains sont en zone non constructible. Il devait devenir, par l'aval du Conseil communal, dans le cadre du PGA, en zone coteau B, et la proposition qui leur est faite - et M. le Syndic Laurent Wehrli tient à dire ici qu'elle a d'abord été avalisée par l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, avant d'en parler à ces propriétaires - c'est de mettre ces terrains en réserve pour la période de 5 ans, conformément à la loi sur l'aménagement du territoire.

Ce qui permettrait ensuite, par un acte de planification, soit plan de quartier, soit plan partiel d'affectation, de revenir à la proposition validée dans le cadre du Conseil.

On va être très transparent ici, si les propriétaires n'ont pas sauté de joie à cette évocation, ils ont aussi bien compris, en tout cas de façon explicite ils ont dit qu'ils comprenaient les enjeux et qu'évidemment cette situation de réserve était un moindre mal, pour reprendre cette expression, qu'un dézonage complet de ce secteur.

De toute manière un acte de planification est nécessaire dans ce secteur quoiqu'il arrive, même si c'était resté en coteau B, puisqu'actuellement ces terrains sont considérés comme pas ou peu équipés, notamment en matière d'électricité, égouts, eaux usées, etc., et respectivement pas équipés en matière de transversalité soit pédestre, soit routière.

Voilà où l'on en est aujourd'hui, cela nécessitera une enquête complémentaire qui va être déclenchée au courant du mois de juin, on espère que cela ne relancera pas de nouvelles procédures, mais évidemment que c'est le droit de ces personnes, et l'on tient à ce que ces droits soient considérés, on l'a évoqué de façon tout à fait explicite hier soir auprès de ces propriétaires, ce qu'ils avaient comme droits dans la suite du processus.

Si à l'issue de cette enquête complémentaire il n'y a pas d'opposition à ce mode de faire, l'Office fédéral a déjà écrit qu'il retirerait leur recours, ce qui donc permettrait de déclencher le processus de validation de la décision du 10 juin 2015, faite par le Conseil d'Etat, de validation de l'ensemble du PGA Montreux.

Tous comprendront bien que M. le Syndic Laurent Wehrli affirme des choses ici, ce soir, au nom de la Municipalité, mais c'est ce soir et à cette heure. Il y a encore un certain nombre d'inconnues et de suspens, s'il ose cette expression, dans le cadre de ce processus, mais des solutions sont cherchées en dialogue avec l'Office fédéral de l'aménagement du territoire afin de pas venir avec des propositions qui seraient contrées ensuite, du moins on l'espère !

M. le Syndic rappelle encore une fois, que la Municipalité avait négocié avant le 10 juin et que le 2 septembre il y avait un recours. Donc ils espèrent sincèrement que cette fois, car ils ont demandés des écrits de l'Office fédéral, l'on pourra s'en tenir à cela, et que si cette enquête complémentaire se termine bien, que l'on puisse avancer dans ce dispositif, et qu'évidemment, la commune ayant elle-même du terrain dans cette région de Mollaforand, participera et initiera le processus, en tout cas c'est l'intention qui est évoquée en municipalité ces jours, du PGA ou du plan de quartier nécessaire puisque de toute manière on y est intéressé, non seulement comme commune mais comme propriétaire privé de terrains dans ce secteur-là.

M. le Syndic Laurent Wehrli ne sait pas s'il a été assez clair, ce sont des éléments assez complexes, mais ainsi le Conseil sait exactement ce qu'il s'est passé, encore pas plus tard que hier soir.

La discussion est toujours ouverte.

M. Bassam Degerab donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La législature approche bientôt de sa fin, je tenais à prendre la parole devant vous pour vous faire part d'un témoignage reflétant mon ressenti de vous avoir côtoyés durant ces cinq dernières années.

Tout d'abord, je tiens à vous faire part à tous, sans exception, de ma sympathie pour les moments passés ensemble. Bien entendu, j'ai eu des affinités avec certains plus que d'autres, mais ces cinq années m'ont permis d'acquérir une grande expérience au niveau des relations humaines.

Avec le succès de l'initiative en 2009 anti-minarets, j'ai voulu constituer un exemple à tous mes concitoyens de religion musulmane, qui sont comme moi attachés aux valeurs fondamentales de notre pays, tout autant qu'ils le sont au respect des valeurs et à la pratique des règles de leur religion qu'est l'Islam.

J'ai alors décidé d'entrer et participer aux débats citoyens qui sont menés dans cet hémicycle.

Je voulais leur montrer, que dans notre système démocratique, c'est dans les instances telles que notre Conseil Communal qu'on évoque et qu'on discute pour trouver les solutions à nos attentes des uns et des autres. Et quoi qu'en disent certains, je considère qu'il n'y a aucune contradiction entre ma pratique religieuse et la mise en application des lois et règles de notre pays dans ma vie civile.

Bien que j'aie appris à mes dépens durant cette législature, qu'il fallait d'abord préparer le terrain et choisir les moments opportuns pour pouvoir dire en assemblée ce que je pense, en aucun cas, cela ne m'a amené par la suite à penser autre chose que ce que je continuais à dire et surtout de faire.

De parmi les valeurs de l'éducation musulmane que j'ai reçues dans ma jeunesse, il y a celle de l'honnêteté du discours, celle de porter sur la paume de la main le reflet de ce qu'il y a dans mon cœur, pas d'hypocrisie ni de double langage. Cela m'a valu peut-être l'animosité de certains, mais en tout cas m'a permis de préserver mon authenticité.

Pour cette raison, j'ai reçu de la part de la Mosquée de Lausanne en 2014, la proposition d'assumer le rôle d'être son porte-parole pour consolider la volonté

d'ouverture de la Mosquée vis-à-vis de l'extérieur. Proposition que j'ai acceptée avec honneur, pensant que cela me permettrait de jouer tant le rôle d'ambassadeur à l'extérieur et d'avoir également un moyen d'agir à l'intérieur de la communauté.

En aucun cas, porter cette responsabilité ne m'avait amené à adopter une attitude différente dans ma vie courante.

En passant ces cinq ans avec vous, je n'ai jamais refusé la main tendue d'aucun d'entre vous, homme ou femme. J'ai surtout appris que la vie en commun avec les autres est comme un verre rempli qu'on cherche à remplir davantage ensemble, et comme il se plait à notre Syndic de prendre comme exemple, pour moi c'est la partie remplie du verre qui importe pour dicter mon attitude relationnelle avec autrui, quelle que soit la quantité et le volume rempli de ce verre.

Lorsque l'on se focalise sur la partie vide du verre, on oublie d'apprécier à sa juste valeur la partie remplie, les craintes qu'on vit à notre époque découlent de cela.

Certes, la différence engendre les craintes, qui sont parfois justifiées. Mais c'est l'ignorance et les clichés véhiculés qui transforment ces craintes en phobies. Et la phobie engendre les amalgames et mène souvent à la stigmatisation de ceux qui sont différents de soi.

Alfred Nobel serait tombé des nues en écoutant les conclusions restreignant l'apport d'une communauté à la civilisation, uniquement à partir de l'année 1901, et de plus en attribuer les mérites aux seuls lauréats de physique et chimie. Que dire donc des personnes appartenant à des communautés qui ont marqué notre histoire, avant tout d'un point de vue humain et qui n'ont jamais reçu le moindre prix Nobel ? Je n'en citerai qu'un seul « Gandhi ».

Ceux comme nous qui acceptons d'assumer des charges de responsabilité ici au Conseil Communal, devons faire l'effort de séparer les réactions liées à nos émotions qui véhiculent les craintes, et d'agir principalement avec notre raison, d'avoir du bon sens et surtout d'être à la hauteur quand nous devons prendre des décisions.

Voilà en ces quelques mots, un témoignage de mon ressenti de cette législature passée au sein de cette assemblée. Merci à vous tous pour toutes les choses partagées ».

La discussion continue.

M. Daniel Manzini déclare que ce sera peut-être un peu plus léger ce qu'il va dire par rapport aux propos de M. Bassam Degerab.

M. Manzini demeure un peu perplexe par rapport à l'intervention de M. Depallens. On a, c'est vrai, un ordre du jour avec un point 12 "Autres objets s'il y a lieu", et ce qui l'interpelle c'est de se dire qu'en définitive si chacun y va de sa petite présentation, le Comedy Festival va venir justifier les retombées économiques liées à la subvention qu'on lui a donnée, le Septembre Musical de même, etc., il se dit que l'on va faire des soirées sans fin.

On a compris le message, on a offert une subvention au Taekwondo, il s'agissait sauf erreur de Fr. 150'000.-, il y avait des discussions au sein du rapport, mais si chacun vient après pour dire : « Vous voyez on avait raison de vous demander Fr. 150'000.-, car cela a rapporté ceci » - M. Manzini donne juste une information essentielle, le Montreux-Sports a organisé dernièrement un match de foot : 113 saucisses de veau vendues, 115 litres de bière ont été bues, 124 raclettes, pour un investissement de Fr

4'000.- et un retour sur investissement de Fr. 7'800.- - honnêtement cela n'a plus beaucoup de sens.

M. Manzini s'excuse, il félicite M. Depallens pour ce qu'il fait, il va demander encore Fr. 100'000.- pour la suite, ce sera peut-être accepté ou pas, mais si on refait le débat au point 12, si on fait de la politique au point 12 de l'ordre du jour, M. Manzini pense que l'on en aura jusqu'à minuit chaque fois, parce que chacun viendra dire : « Oui, j'aimerais vous rappeler ceci ou cela ».

M. Manzini n'a pas de PowerPoint, mais il laisse imaginer s'il vient avec un PowerPoint et le Montreux-Sports.

Il s'excuse, mais il avait cela sur le cœur et il avait besoin de le dire, peut-être pour les Présidents futurs.

La discussion se poursuit.

M. Alexandre Staeger tient juste à faire de la pub pour un événement qui lui aussi présente des retombées économiques incroyables pour la commune, il s'agit, en tant que Président de l'Association pour la protection des sites montreusiens, d'avoir le plaisir d'inviter toutes et tous à leur l'Assemblée générale qui aura lieu demain à 18h30 au Golf Hôtel René Capt, on voit ainsi que l'Association pour la protection des sites a aussi des retombées économiques favorables pour les hôtels montreusiens et M. Staeger invite toutes et tous à participer à ces retombées économiques.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Alain Feissli, très brièvement, rappelle qu'après le Taekwondo une autre grande manifestation sportive démarre la semaine prochaine à la Salle Omnisports de Clarens, et il profite de cette opportunité pour se faire le porte-parole des organisateurs du Montreux Volley Masters, qui ont le plaisir de mettre à disposition de chacune et de chacun, pour autant que cela soit souhaité, 2 billets pour la soirée de jeudi prochain 2 juin.

Donc, celles et ceux qui seraient intéressés à assister à cette soirée sportive du 2 juin sont priés, à l'issue de ce Conseil, de prendre la direction de M. Julien Chevalley, notre délégué aux sports, qui aura le plaisir de remettre ces sésames.

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare à M. Manzini qu'il est désolé, mais puisque l'on en est à lister tout ce qui va se faire durant le mois de juin, il se permet de rappeler à toutes et tous, ce que M. le Président a dit tout à l'heure, à savoir que pour la séance d'assermentation du Conseil communal pour la législature 2016 – 2021, qui aura donc lieu le mercredi 15 juin à 20h15, qu'il ne faut pas oublier pour les élus de signifier précisément à l'Administration générale s'ils ne peuvent pas être présents ce soir-là.

On doit, par rapport au Préfet et à l'organisation de cette soirée, être extrêmement précis, donc il remercie les personnes qui seront absentes le 15 juin de le signaler suffisamment tôt.

Et, évidemment, tous le voient venir également, M. Wehrli l'a déjà dit tout à l'heure, pour le 50^{ème} du Jazz, il faut réserver la soirée du 30 juin sous le Marché couvert. Ils se réjouiraient beaucoup si l'on était nombreux pour partager ce moment de convivialité par rapport à cette manifestation.

Et avant cela, il y a deux week-ends, d'abord la Fête fédérale des musiques, et pour permettre à plusieurs, au point 12 du prochain Conseil, de venir dire tout ce qui ce sera fait, il engage chacune et chacun à devenir bénévole. Il signale encore ici qu'il n'y a pas encore les 100 membres du Conseil communal de Montreux qui sont inscrits pour un petit moment de bénévolat, ô combien ce serait sympathique d'être acteur pour sa commune, donc si jamais, ffm2016.ch, merci beaucoup !

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Lionel Winkler remercie une dernière fois la technique pour son soutien durant toutes ces séances. Certains écrans sont manifestement à changer !

Il remercie toutes et tous pour leur attention, et rappelle de ne pas oublier de déposer les bouteilles d'eau à l'extérieur de la salle, ainsi que les cartes de présence auprès de l'huissier. Il demande également de ne pas oublier de transmettre dans la semaine les interventions écrites sous forme électronique à notre secrétaire.

Enfin, il souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée et une bonne rentrée dans leur foyer.

Il est 22h55 la séance est levée.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Lionel Winkler

Charlotte Chevallier

Annexe : vote nominal